

**REGLEMENTATION BANCAIRE**

	Pages
Loi ou ordonnance portant réglementation bancaire . . . . .	224
Répertoire des textes législatifs au 31 décembre 2005 :	
Bénin . . . . .	241
Burkina . . . . .	257
Côte d'Ivoire . . . . .	284
Guinée-Bissau . . . . .	297
Mali . . . . .	298
Niger . . . . .	303
Sénégal . . . . .	317
Togo . . . . .	329

# LOI <sup>(1)</sup> PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE

## TITRE PREMIER

### DOMAINE D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE

**Article 1<sup>er</sup>** - La présente loi s'applique aux banques et établissements financiers exerçant leur activité sur le territoire de ( ) (2) quels que soient leur statut juridique, le lieu de leur siège social ou de leur principal établissement et la nationalité des propriétaires de leur capital social ou de leurs dirigeants.

**Article 2** - Toutefois la présente loi ne s'applique pas :

- aux institutions financières internationales, ni aux institutions publiques étrangères d'aide ou de coopération, dont l'activité sur le territoire de ( ) est autorisée par des traités, accords ou conventions auxquels est partie ( ) ;
- à (l'Administration) (l'Office) des Postes et Télécommunications, sous réserve des dispositions de l'article 43.

Les articles 20 à 22 de la présente loi ne s'appliquent pas aux banques et établissements financiers publics à statut spécial dont la liste sera arrêtée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

**Article 3** - Sont considérées comme banques les entreprises qui font profession habituelle de recevoir des fonds dont il peut être disposé par chèques ou virements et qu'elles emploient, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opérations de crédit ou de placement.

**Article 4** - Sont considérées comme établissements financiers les personnes physiques ou morales, autres que les banques, qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des opérations de crédit, de vente à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent habituellement d'intermédiaires en tant que commissionnaires, courtiers ou autrement dans tout ou partie de ces opérations.

**Article 5** - Sont considérées comme opérations de crédit les opérations de prêt, d'escompte, de prise en pension, d'acquisition de créances, de garantie, de financement de ventes à crédit et de crédit-bail.

Sont considérées comme opérations de placement les prises de participation dans des entreprises existantes ou en formation et toutes acquisitions de valeurs mobilières émises par des personnes publiques ou privées.

**Article 6** - Ne sont pas considérés comme banques ou établissements financiers :

- a) - les entreprises d'assurance et les organismes de retraite ;
- b) - les notaires et les officiers ministériels qui en exercent les fonctions ;
- c) - les agents de change.

Toutefois les entreprises, organismes et personnes visés au présent article sont soumis aux dispositions de l'article 65.

## TITRE II

### AGREMENT ET RETRAIT D'AGREMENT DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

**Article 7** - Nul ne peut, sans avoir été préalablement agréé et inscrit sur la liste des banques, exercer l'activité définie à l'article 3, ni se prévaloir de la qualité de banque ou de banquier, ni créer l'apparence de cette qualité, notamment par l'emploi de termes tels que banque, banquier ou bancaire, dans sa dénomination ou raison sociale, son nom commercial, sa publicité ou d'une manière quelconque dans son activité.

Nul ne peut, sans avoir été préalablement agréé et inscrit sur la liste des établissements financiers, exercer l'une des activités définies à l'article 4, ni se prévaloir de la qualité d'établissement financier, ni créer l'apparence de cette qualité, notamment par l'emploi de termes évoquant l'une des activités prévues à l'article 4, dans sa dénomination ou raison sociale, son nom commercial, sa publicité ou d'une manière quelconque dans son activité.

**Article 8** - Les demandes d'agrément sont adressées au Ministre des Finances et déposées auprès de la Banque Centrale qui les instruit. Celle-ci vérifie si les personnes physiques ou morales qui demandent l'agrément satisfont aux conditions et obligations prévues aux articles 14, 15, 18, 23, 24 et 26. Elle s'assure de l'adéquation de la forme juridique de l'entreprise à l'activité de banque ou d'établissement financier.

Elle examine notamment le programme d'activités de cette entreprise et les moyens techniques et financiers qu'elle prévoit de mettre en oeuvre. Elle apprécie également l'aptitude de l'entreprise requérante à réaliser ses objectifs de développement, dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement du système bancaire et une sécurité suffisante de la clientèle.

Elle obtient tous renseignements sur la qualité des personnes ayant assuré l'apport des capitaux et, le cas échéant, sur celle de leurs garants ainsi que sur l'honorabilité et l'expérience des personnes appelées à diriger, administrer ou gérer la banque ou l'établissement financier et ses agences.

Une instruction de la Banque Centrale déterminera les pièces qui doivent être jointes à la demande d'agrément.

**Article 9** - L'agrément est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, ci-après dénommée la Commission Bancaire. L'agrément est réputé avoir été refusé s'il n'est pas prononcé dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande par la Banque Centrale, sauf avis contraire donné au demandeur.

L'agrément est constaté par l'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers.

Ces listes sont établies et tenues à jour par la Commission Bancaire qui affecte un numéro d'inscription à chaque banque ou établissement financier.

La liste des banques et celle des établissements financiers, ainsi que les modifications dont elles font l'objet, y compris les radiations, sont publiées au Journal Officiel.

**Article 10** - Les établissements financiers sont classés par décret en diverses catégories, compte tenu de leurs activités respectives.

Les établissements financiers d'une même catégorie ne peuvent exercer les activités d'une autre catégorie sans une autorisation préalable accordée comme en matière d'agrément.

Le retrait de cette autorisation est prononcé comme en matière de retrait d'agrément.

**Article 11** - Les banques et les établissements financiers doivent faire figurer leur numéro d'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers, dans les mêmes conditions, sur les mêmes documents et sous peine des mêmes sanctions qu'en matière de registre du commerce.

**Article 12** - Le retrait d'agrément, à la demande de la banque ou de l'établissement financier intéressé ou lorsqu'il est constaté que ladite banque ou ledit établissement financier n'exerce aucune activité depuis au moins un an, est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis de la Commission Bancaire.

Le retrait d'agrément pour infraction à la réglementation bancaire est prononcé dans les conditions prévues à l'article 47.

Le retrait d'agrément est constaté par la radiation de la liste des banques ou de celle des établissements financiers.

**Article 13** - Les banques et les établissements financiers doivent cesser leur activité dans le délai fixé par la décision de retrait d'agrément.

## TITRE III

## DIRIGEANTS ET PERSONNEL DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

**Article 14** - Nul ne peut diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier, ou une de leurs agences, s'il n'a pas la nationalité ( ) ou celle d'un pays membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à moins qu'il ne jouisse, en vertu d'une convention d'établissement, d'une assimilation aux ressortissants ( ).

Le Ministre des Finances peut accorder, sur avis conforme de la Commission Bancaire, des dérogations individuelles aux dispositions du présent article.

**Article 15** - Toute condamnation pour crime de droit commun, pour faux ou usage de faux en écriture publique, pour faux ou usage de faux en écriture privée, de commerce ou de banque, pour vol, pour escroquerie ou délits punis des peines de l'escroquerie, pour abus de confiance, pour banqueroute, pour détournement de deniers publics, pour soustraction par dépositaire public, pour extorsion de fonds ou valeurs, pour émission de chèques sans provision, pour infraction à la législation sur les changes, pour atteinte au crédit de l'Etat ou pour recel de choses obtenues à l'aide de ces infractions, ou toute condamnation pour infraction assimilée par la loi à l'une de celles énumérées ci-dessus, emporte de plein droit interdiction :

- de diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier ou une de leurs agences ;
- d'exercer l'une des activités définies à l'article 4 ;
- de proposer au public la création d'une banque ou d'un établissement financier.

Toute condamnation pour tentative ou complicité dans la commission des infractions ci-dessus emporte la même interdiction.

La même interdiction s'applique aux faillis non réhabilités, aux officiers ministériels destitués et aux dirigeants suspendus ou démis en application de l'article 47.

Les interdictions ci-dessus s'appliquent de plein droit lorsque la condamnation, la faillite, la destitution, la suspension ou la démission a été prononcée à l'étranger. Dans ce cas, le ministère public ou l'intéressé peut saisir (la juridiction compétente) d'une demande tendant à faire constater que les conditions d'application des interdictions ci-dessus sont ou non réunies ; le tribunal statue après vérification de la régularité et de la légalité de la décision étrangère, l'intéressé dûment appelé (en <sup>(1)</sup>). La décision ne peut faire l'objet que d'un recours en cassation.

Lorsque la décision dont résulte l'une des interdictions visées au présent article est ultérieurement rapportée ou infirmée, l'interdiction cesse de plein droit, à moins que la nouvelle décision ne soit susceptible de voies de recours.

**Article 16** - Quiconque contrevient à l'une des interdictions édictées par les articles 14 et 15 sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 2.000.000 à 5.000.000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

**Article 17** - Quiconque aura été condamné pour l'un des faits prévus à l'article 15, paragraphes 1 et 2, et à l'article 16 ne pourra être employé, à quelque titre que ce soit, par une banque ou un établissement financier. Les dispositions de l'article 15, paragraphes 4 et 5, sont applicables à cette interdiction.

En cas d'infraction à cette interdiction, l'auteur est passible des peines prévues à l'article 16 et l'employeur, d'une amende de 5.000.000 à 10.000.000 de francs.

**Article 18** - Toute banque ou établissement financier doit déposer et tenir à jour auprès de la Commission Bancaire et du greffier chargé de la tenue du registre du commerce, la liste des personnes exerçant des fonctions de direction, d'administration ou de gérance de la banque ou de l'établissement financier ou de leurs agences. Tout projet de modification de la liste susvisée doit être préalablement notifié à la Commission Bancaire.

Le greffier doit donner copie de la liste susvisée et de ses modifications sous huitaine, sur papier libre, au procureur de la République.

**Article 19** - Les personnes qui concourent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement des banques et des établissements financiers sont tenues au secret professionnel, sous réserve des dispositions de l'article 42, dernier paragraphe.

Il est interdit aux mêmes personnes d'utiliser les informations confidentielles dont elles ont connaissance dans le cadre de leur activité, pour réaliser directement ou indirectement des opérations pour leur propre compte ou en faire bénéficier d'autres personnes.

## TITRE IV

### REGLEMENTATION DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

#### Chapitre 1<sup>er</sup> - Forme juridique

**Article 20\*** - Les banques doivent être constituées sous forme de sociétés. Elles peuvent exceptionnellement revêtir la forme d'autres personnes morales.

Celles qui ont leur siège social en ( ) doivent être constituées sous forme de sociétés anonymes à capital fixe ou, par autorisation spéciale du Ministre des Finances donnée après avis conforme de la Commission Bancaire, sous forme de sociétés coopératives ou mutualistes à capital variable.

**Article 21** - Les établissements financiers qui ont leur siège social en ( ) doivent être constitués sous forme de sociétés anonymes à capital fixe, de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés coopératives ou mutualistes à capital variable.

Des décrets peuvent :

- interdire aux personnes physiques d'exercer tout ou partie des activités définies à l'article 4 ;
- préciser la forme juridique que doivent adopter les diverses catégories d'établissements financiers.

**Article 22** - Les actions émises par les banques et établissements financiers ayant leur siège social en ( ) doivent revêtir la forme nominative.

## **Chapitre II - Capital et réserve spéciale**

**Article 23** - Le capital social des banques ayant leur siège social en ( ) ne peut être inférieur au montant minimum fixé par le Conseil des Ministres de l'Union.

Le capital social des établissements financiers ayant leur siège social en ( ) ne peut être inférieur au montant minimum fixé par décret pris après avis conforme de la Banque Centrale. Ce minimum peut être différent selon les diverses catégories d'établissements financiers.

Toutefois, pour une banque ou un établissement financier donné, la décision d'agrément peut fixer un montant minimum supérieur à celui visé au paragraphe 1 ou au paragraphe 2 du présent article.

Le capital social doit être intégralement libéré au jour de l'agrément de la banque ou de l'établissement financier à concurrence du montant minimum exigé dans la décision d'agrément. Le capital libéré doit rester à tout moment employé en ( ).

**Article 24** - Les banques et établissements financiers dont le siège social est situé à l'étranger doivent justifier à tout moment d'une dotation employée en ( ) au moins égale au montant minimum déterminé en application de l'article 23.

**Article 25** - Les banques et établissements financiers qui doivent accroître leur capital social ou leur dotation pour se conformer à la réglementation en vigueur disposent d'un délai de six mois pour y procéder.

**Article 26** - Sous réserve des dispositions de l'article 28, les fonds propres effectifs d'une banque ou d'un établissement financier doivent à tout moment être au moins égaux au montant minimum déterminé en application de l'article 23, sans pouvoir être inférieurs au minimum de fonds propres effectifs qui pourrait être rendu obligatoire en vertu de l'article 44.

Une instruction de la Banque Centrale définit les fonds propres effectifs pour l'application du présent article et des articles 35 et 44.

**Article 27** - Les banques et les établissements financiers dotés de la personnalité morale sont tenus de constituer une réserve spéciale, incluant toute réserve légale éventuelle-

ment exigée par les lois et règlements en vigueur, alimentée par un prélèvement annuel sur les bénéfices nets réalisés, après imputation d'un éventuel report à nouveau déficitaire. Le montant de ce prélèvement est fixé, pour les banques et les diverses catégories d'établissements financiers, par une instruction de la Banque Centrale.

La réserve spéciale des banques et établissements financiers visés à l'article 24 est calculée sur les bénéfices nets réalisés en ( ) et s'ajoute à la dotation prévue audit article.

**Article 28** - Les établissements financiers qui n'ont pas la personnalité morale doivent justifier d'un cautionnement bancaire donné par une banque agréée dans l'un des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine, pour une somme égale au montant minimum déterminé en application de l'article 23.

### Chapitre III - Autorisations diverses

**Article 29** - Sont subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances, les opérations suivantes relatives aux banques et établissements financiers ayant leur siège social en ( ) :

- toute modification de la forme juridique, de la dénomination ou raison sociale, ou du nom commercial ;
- tout transfert du siège social à l'étranger ;
- toute opération de fusion par absorption ou création d'une société nouvelle, ou de scission ;
- toute dissolution anticipée ;
- toute prise ou cession de participation qui aurait pour effet de porter la participation d'une même personne, directement ou par personne interposée, ou d'un même groupe de personnes agissant de concert, d'abord au-delà de la minorité de blocage, puis au-delà de la majorité des droits de vote dans la banque ou l'établissement financier, ou d'abaisser cette participation au-dessous de ces seuils.

Les banques et établissements financiers dont le siège social est situé à l'étranger sont tenus d'informer la Commission Bancaire de toute opération visée au paragraphe précédent et les concernant.

Est considéré comme minorité de blocage le nombre de voix pouvant faire obstacle à une modification des statuts de la banque ou de l'établissement financier.

Sont notamment considérées comme personnes interposées par rapport à une même personne physique ou morale :

- les personnes morales dans lesquelles cette personne détient la majorité des droits de vote ;



- les filiales à participation majoritaire, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles les sociétés visées à l'alinéa précédent détiennent la majorité des droits de vote, ou dans lesquelles leur participation, ajoutée à celle de la personne physique ou morale dont il s'agit, détient la majorité des droits de vote ;

- les filiales de filiales au sens de l'alinéa précédent.

**Article 30** - Sont également subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances :

- toute cession par une banque ou un établissement financier de plus de 20 % de son actif correspondant à ses opérations en ( ) ;

- toute mise en gérance ou cessation de l'ensemble de ses activités en ( ).

**Article 31** - Les autorisations préalables prévues au présent chapitre sont accordées comme en matière d'agrément.

**Article 32** - Les ouvertures, fermetures, transformations, transferts, cessions ou mises en gérance de guichets ou d'agences de banque ou d'établissement financier en ( ) doivent être notifiés au Ministre des Finances et à la Banque Centrale.

## Chapitre IV - Opérations

### Section première - Opérations des banques

**Article 33** - Il est interdit aux banques de se livrer, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, à des activités commerciales, industrielles, agricoles ou de service, sauf dans la mesure où ces opérations sont nécessaires ou accessoires à l'exercice de leur activité bancaire ou nécessaires au recouvrement de leurs créances.

**Article 34** - Il est interdit aux banques d'acquérir leurs propres actions ou de consentir des crédits contre affectation en garantie de leurs propres actions.

**Article 35** - Il est interdit aux banques d'accorder directement ou indirectement des crédits aux personnes qui participent à leur direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement, pour un montant global excédant un pourcentage de leurs fonds propres effectifs, qui sera arrêté par une instruction de la Banque Centrale.

La même interdiction s'applique aux crédits consentis aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Quel qu'en soit le montant, tout prêt ou garantie consenti par une banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social, devra être approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la banque et sera mentionné dans le rapport annuel des commissaires aux comptes à l'assemblée des actionnaires.

**Article 36** - Le Ministre des Finances peut, après avis conforme de la Commission Bancaire, accorder des dérogations individuelles et temporaires aux dispositions de la présente section.

## **Section II - Opérations des établissements financiers**

**Article 37** - Les opérations des diverses catégories d'établissements financiers sont réglementées par décret, compte tenu de la nature de leur activité, après avis conforme de la Banque Centrale et sous réserve des dispositions de l'article 44.

**Article 38** - Les établissements financiers ne peuvent recevoir de dépôts de fonds du public que dans le cadre de leur activité et s'ils y ont été autorisés par décret et dans les conditions fixées par ledit décret. Ce décret est pris après avis conforme de la Banque Centrale.

## **Chapitre V - Comptabilité et information de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire**

**Article 39** - les banques et établissements financiers doivent tenir à leur siège social, principal établissement ou agence principale en (     ), une comptabilité particulière des opérations qu'ils traitent sur le territoire de (     ).

Ils sont tenus d'établir leurs comptes sous une forme consolidée, conformément aux dispositions comptables et autres règles arrêtées par la Banque Centrale.

**Article 40** - Les banques et établissements financiers doivent arrêter leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

Avant le 30 juin de l'année suivante, les banques et établissements financiers doivent communiquer à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire leurs comptes annuels dans les délais et conditions prescrits par la Banque Centrale.

Ces comptes doivent être certifiés réguliers et sincères par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes, choisi (s) sur la liste des commissaires aux comptes agréés par la Cour d'appel ou tout autre organisme habilité en tenant lieu. Le choix du Commissaire aux comptes est soumis à l'approbation de la Commission Bancaire.

Les comptes annuels de chaque banque ou de chaque établissement financier sont publiés au Journal Officiel à la diligence de la Banque Centrale. Les frais de cette publication sont à la charge de la banque ou de l'établissement financier.

**Article 41** - Les banques et établissements financiers doivent, en cours d'exercice, dresser des situations selon la périodicité et dans les conditions prescrites par la Banque Centrale. Ces situations sont communiquées à cette dernière et à la Commission Bancaire.

**Article 42** - Les banques et établissements financiers doivent fournir, à toute réquisition de la Banque Centrale, les renseignements, éclaircissements, justifications et documents jugés utiles pour l'examen de leur situation, l'appréciation de leurs risques, l'établissement de listes de chèques et effets de commerce impayés et d'autres incidents de paiement, et généra-

lement pour l'exercice par la Banque Centrale de ses attributions.

Les banques et établissements financiers sont tenus, à toute demande de la Commission Bancaire, de fournir à cette dernière tous documents, renseignements, éclaircissements et justifications jugés utiles à l'exercice de ses attributions.

A la requête de la Commission Bancaire, tout commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier est tenu de lui communiquer tous rapports, documents et autres pièces ainsi que de lui fournir tous renseignements jugés utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le secret professionnel n'est opposable ni à la Commission Bancaire, ni à la Banque Centrale, ni à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

**Article 43** - Les dispositions de l'article 42 sont applicables à (l'Administration, l'Office) des Postes et Télécommunications en ce qui concerne les opérations de ses services financiers et de chèques postaux.

## TITRE V

### REGLES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

**Article 44** - Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine est habilité à prendre toutes dispositions concernant :

- les instruments et les règles de la politique du crédit applicables aux banques et établissements financiers, notamment la constitution de réserves obligatoires déposées auprès de la Banque Centrale, le respect d'un rapport entre les divers éléments de leurs ressources et emplois ou le respect de plafond ou de minimum pour le montant de certains de leurs emplois ;
- les conditions dans lesquelles les banques et établissements financiers peuvent prendre des participations ;
- les normes de gestion que les banques et établissements financiers doivent respecter en vue notamment de garantir leur liquidité, leur solvabilité, la division de leurs risques et l'équilibre de leur structure financière.

La Banque Centrale est habilitée à prendre toutes dispositions concernant les taux et conditions des opérations effectuées par les banques et établissements financiers avec leur clientèle. Elle pourra instituer des dispositions particulières en faveur de certains établissements à statut spécial, notamment les établissements ne recourant pas à l'usage du taux d'intérêt et pratiquant le système de partage des profits et des pertes.

Les dispositions prévues au présent article pourront être différentes pour les banques et les diverses catégories d'établissements financiers et prévoir des dérogations individuelles et temporaires, accordées par la Commission Bancaire.

Elles sont notifiées par la Banque Centrale aux banques et établissements financiers.

Des instructions de la Banque Centrale détermineront les modalités d'application de ces dispositions.

**Article 45** - Les banques et établissements financiers sont tenus de se conformer aux décisions que le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine , la Banque Centrale et la Commission Bancaire prennent dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés par le Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, les Statuts de la Banque Centrale, la Convention portant création de la Commission Bancaire et la présente loi.

## TITRE VI

### CONTROLE ET SANCTIONS

#### Chapitre premier : Contrôle

**Article 46** - Les banques et établissements financiers ne peuvent s'opposer aux contrôles effectués par la Commission Bancaire et la Banque Centrale, conformément aux dispositions en vigueur sur le territoire de ( ).

#### Chapitre II - Sanctions disciplinaires

**Article 47** - Les sanctions disciplinaires pour infraction à la réglementation bancaire sont prononcées par la Commission Bancaire, conformément à la Convention portant création de ladite Commission.

**Article 48** - Les décisions de la Commission Bancaire sont exécutoires de plein droit sur le territoire de ( ).

#### Chapitre III - Sanctions pénales

**Article 49** - Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs , ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions :

- de l'article 7 ;
- de l'article 10, paragraphe 2.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

**Article 50** - Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 19, paragraphe 2.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

**Article 51** - Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura communiqué sciemment à la Banque Centrale ou à la Commission Bancaire des documents ou renseignements inexacts ou se sera opposé à l'un des contrôles visés à l'article 46.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à deux ans d'emprisonnement et à 20.000.000 de francs d'amende.

**Article 52** - Sera puni d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, toute banque ou tout établissement financier qui aura contrevenu à l'une des dispositions des articles 18, 27, 30, 40, 41 et 42 ou des dispositions prévues aux articles 44 et 45, le tout sans préjudice des sanctions prévues aux chapitres II et IV du présent Titre.

La même peine pourra être prononcée contre les dirigeants responsables de l'infraction et contre tout commissaire aux comptes qui aura contrevenu aux dispositions de l'article 42.

Seront passibles de la même peine, les personnes qui auront pris ou cédé une participation dans une banque ou un établissement financier en contravention des dispositions de l'article 29.

#### Chapitre IV - Autres sanctions

**Article 53** - Les banques et établissements financiers qui n'auront pas constitué auprès de la Banque Centrale les réserves obligatoires qui seraient instituées en vertu de l'article 44 ou qui ne lui auront pas cédé leurs avoirs en devises lorsqu'ils en sont requis conformément à l'article 18 des Statuts de ladite Banque, seront tenus envers celle-ci d'un intérêt moral dont le taux ne pourra excéder 1 % par jour de retard.

**Article 54** - Les banques et établissements financiers qui n'auront pas fourni à la Banque Centrale ou à la Commission Bancaire les documents et renseignements prévus aux articles 40, 41 et 42, pourront être frappés par la Banque Centrale des pénalités suivantes par jour de retard et par omission :

- 10.000 francs durant les quinze premiers jours ;
- 20.000 francs durant les quinze jours suivants ;
- 50.000 francs au-delà.

Le produit de ces pénalités est recouvré par la Banque Centrale pour le compte du Trésor.

**Article 55** - Les banques et établissements financiers qui auront contrevenu aux règles de l'Union Monétaire Ouest Africaine leur imposant le respect d'un rapport entre les divers éléments de leurs ressources et emplois ou le respect de plafond ou de minimum pour le mon-

tant de certains de leurs emplois, pourront être requis par la Banque Centrale de constituer auprès d'elle un dépôt non rémunéré dont le montant sera au plus égal à 200 % des irrégularités constatées et dont la durée sera au plus égale à celle de l'infraction.

En cas de retard dans la constitution de ce dépôt, les dispositions de l'article 53 relatives à l'intérêt moratoire sont applicables.

**Article 56** - Les banques et établissements financiers qui auront contrevenu aux règles de l'Union Monétaire Ouest Africaine fixant les taux et conditions de leurs opérations avec leur clientèle pourront être requis par la Banque Centrale de constituer auprès d'elle un dépôt non rémunéré dont le montant sera au plus égal à 200 % des irrégularités constatées ou, dans le cas de rémunérations indûment perçues ou versées, à 500 % desdites rémunérations, et dont la durée sera au plus égale à un mois.

En cas de retard dans la constitution de ce dépôt, les dispositions de l'article 53 relatives à l'intérêt moratoire sont applicables.

**Article 57** - Pour l'application des articles 54, 55 et 56, les pénalités de retard et les intérêts moratoires ne commenceront à courir qu'à compter de la date de réception par la banque ou l'établissement financier d'une mise en demeure effectuée par la Banque Centrale.

**Article 58** - Les décisions prises par la Banque Centrale en vertu des dispositions du présent chapitre ne sont susceptibles de recours que devant le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire, dans les conditions fixées par celui-ci.

## TITRE VII

### DISPOSITIONS DIVERSES

#### Chapitre premier - Dispositions communes aux banques et établissements financiers

**Article 59** - Les banques et établissements financiers doivent, dans le mois qui suit leur inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers, adhérer à l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers.

Les statuts de cette Association sont soumis à l'approbation du Ministre des Finances. L'approbation est donnée après avis de la Commission Bancaire.

**Article 60** - Le Ministre des Finances peut, après avis de la Banque Centrale, suspendre tout ou partie des opérations de l'ensemble des banques et établissements financiers. La suspension ne peut excéder six jours ouvrables. Elle peut être prorogée dans les mêmes formes et pour la même durée.

**Article 61** - Le Ministre des Finances peut nommer un administrateur provisoire auquel il confère les pouvoirs nécessaires à la direction, l'administration ou la gérance d'une banque ou d'un établissement financier, soit sur proposition de la Commission Bancaire dans

les cas prévus à l'article 26 de l'Annexe à la Convention portant création de ladite Commission, soit, après avis de cette Commission, lorsque la gestion de la banque ou de l'établissement financier met en péril les fonds reçus en dépôt ou rend illiquides les créances de la Banque Centrale.

**Article 62** - Le Ministre des Finances peut nommer un liquidateur à une banque ou à un établissement financier, sur proposition de la Commission Bancaire dans les cas prévus à l'article 27 de l'Annexe à la Convention portant création de ladite Commission.

**Article 63** - L'administrateur provisoire ou le liquidateur nommé par le Ministre peut saisir la juridiction compétente aux fins de faire déclarer la banque ou l'établissement financier en état de cessation des paiements. Les fonctions de l'administrateur provisoire ou du liquidateur prennent fin dès la nomination d'un syndic ou d'un administrateur judiciaire.

**Article 64** - Le Président de la Commission Bancaire peut, en cas de besoin, inviter les actionnaires, associés ou sociétaires d'une banque ou d'un établissement financier en difficulté à apporter leur concours à son redressement.

Il peut en outre inviter l'ensemble des adhérents de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers à examiner les conditions dans lesquelles ils pourraient apporter leur concours au redressement de la banque ou de l'établissement financier.

## Chapitre II - Autres dispositions

**Article 65** - Les entreprises, organismes et personnes visés à l'article 6 doivent, sous peine des sanctions prévues à l'article 52, communiquer à la Banque Centrale, sur sa demande, les renseignements et documents nécessaires à l'exercice de ses attributions, telles qu'elles sont définies par le Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, par ses Statuts et par les lois et règlements en vigueur.

Dans le cas de fourniture de documents ou renseignements inexacts, les dispositions de l'article 51 sont applicables.

**Article 66** - Toute personne physique ou morale, à l'exception des banques et établissements financiers, qui fait profession, à titre d'activité principale ou accessoire, d'apporter des affaires aux banques et établissements financiers ou d'opérer pour leur compte, ne peut exercer son activité sans l'autorisation préalable du Ministre des Finances. La demande d'autorisation est instruite par la Banque Centrale. L'autorisation précise l'appellation qui peut être utilisée par cette personne, par dérogation à l'article 7, ainsi que les renseignements qu'elle devra fournir à la Banque Centrale et leur périodicité. Toute cessation d'activité est préalablement notifiée au Ministre des Finances et à la Banque Centrale.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux dirigeants et au personnel des banques et établissements financiers agréés, dans l'exercice de leurs fonctions.

Quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions du présent article, sera puni d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs.

En cas de récidive, il sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

**Article 67** - Sous réserve des dispositions de l'article 38 et des lois et règlements particuliers à certaines personnes physiques ou morales, il est interdit à toute personne physique ou morale autre qu'une banque de solliciter ou d'accepter des dépôts de fonds du public quel qu'en soit le terme.

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2 000 000 à 10 000 000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions du paragraphe précédent.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

Ne sont pas considérés comme reçus du public :

- les fonds constituant le capital de l'entreprise ;
- les fonds reçus des dirigeants de l'entreprise ainsi que des actionnaires, associés ou sociétaires détenant 10 % au moins du capital social ;
- les fonds reçus de banques ou d'établissements financiers à l'occasion d'opérations de crédit ;
- les fonds reçus du personnel de l'entreprise, à condition que leur montant global reste inférieur à 10 % des fonds propres effectifs de l'entreprise.

Les fonds provenant d'une émission de bons de caisse sont toujours considérés comme dépôts de fonds du public.

**Article 68** - Le procureur de la République avise la Commission Bancaire de toute poursuite engagée contre quiconque en application des dispositions de la présente loi. Il en fait de même pour toute poursuite engagée contre toute personne visée à l'article 19 pour l'une des infractions mentionnées à l'article 15.

## TITRE VIII

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET REGLEMENTS D'APPLICATION

**Article 69** - Les banques et établissements financiers actuellement inscrits sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers sont de plein droit agréés et inscrits sur les listes prévues à l'article 7.

**Article 70** - Les règlements d'application de la présente loi seront pris après avis de la Banque Centrale.



**Article 71** - La présente loi entrera en vigueur à la date prévue à l'article 37 de l'Annexe à la Convention portant création de la Commission Bancaire.

Sont abrogées à compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires et notamment la loi (ou l'ordonnance) portant réglementation bancaire du ....

**REFERENCES DES LOIS BANCAIRES ET  
DES RATIFICATIONS DE LA CONVENTION  
PORTANT CREATION DE LA COMMISSION BANCAIRE**

ETATS	Réglementation Bancaire	Convention portant création de la Commission Bancaire
BENIN	Loi n° 90-018 du 27 juillet 1990	Décret n° 90-194 du 20 août 1990
BURKINA	Zatu n° AN II 0042 FP/PRES du 25 juillet 1990	Kiti n° AN VII-365/FP/MF du 12 juillet 1990
COTE D'IVOIRE	Loi n° 90-589 du 25 juillet 1990	Loi n° 90-592, Décret n° 90-592 et Décret n° 90-593 du 25 juillet 1990
GUINEE-BISSAU	Loi n° 10/97 du 02 décembre 1997	-
MALI	Loi n° 90-74 /AN-RM du 4 septembre 1990	Décret n° 90-369 P-RM du 4 octobre 1990
NIGER	Loi n° 90-18 du 6 août 1990	Loi n° 90-17 du 6 août 1990
SENEGAL	Loi n° 90-06 du 26 juin 1990	Loi n° 90-19 du 26 juin 1990
TOGO	Loi n° 90-17 du 5 novembre 1990	Loi n° 90-11 du 5 juillet 1990

REPUBLIQUE DU BENIN

**Décisions à caractère législatif ou réglementaire  
arrêtées au 31 décembre 2005**

- 10 juillet 1975 Ordonnance n° 75-39 portant réglementation bancaire.  
*J.O./B. n° 20 du 15 septembre 1975 (page 680).*
- 30 juillet 1975 Décret n° 75-167 du 30 juillet 1975 portant radiation de la Banque  
Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Dahomey et de la Banque  
Internationale pour l'Afrique Occidentale-Dahomey de la liste des  
banques autorisées à exercer leurs activités en République Populaire du Bénin.
- 10 octobre 1975 Décret n° 75-261 fixant la procédure d'agrément, de retrait d'agrément et  
d'autorisation de modification des conditions d'exploitation des banques  
et établissements financiers.
- 10 octobre 1975 Décret n° 75-262 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture  
des guichets ou agences de banques et établissements financiers.
- 10 octobre 1975 Décret n° 75-263 portant organisation de la Commission de Contrôle des  
banques et établissements financiers.
- 10 octobre 1975 Décret n° 75-264 fixant le capital social minimum des banques et établis-  
sements financiers.
- 21 octobre 1975 Arrêté n° 1484 portant autorisation de la Banque Dahoméenne de Dévelop-  
pement à ouvrir un guichet de banque à Natitingou, un à Baniloara et un  
à Savé.
- 6 février 1976 Arrêté n° 049 portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à  
ouvrir des guichets périodiques sur le territoire national.
- 18 novembre 1976 Arrêté n° 1273 portant agrément de la Caisse Nationale de Crédit Agricole  
sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire  
de la République Populaire du Bénin.
- 8 mars 1977 Ordonnance n° 77-8, portant approbation des statuts de la Banque  
Bénoise pour le Développement (B.B.D.).  
*J.O./B. n° 15 du 1<sup>er</sup> juillet 1977.*
- Ordonnance n° 77-9, portant approbation des statuts de la Banque  
Commerciale du Bénin (B.C.B.).  
*J.O./B. n° 15 de 1<sup>er</sup> juillet 1977.*
- 26 septembre 1977 Ordonnance n° 77-37, portant approbation des statuts de la Caisse  
Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.).  
*J.O./B. n° 25 du 1<sup>er</sup> octobre 1977.*

REGLEMENTATION BANCAIRE  
BENIN

- 18 janvier 1978 Arrêté n° 0005/MF/DAMB portant autorisation d'ouverture de guichets périodiques sur le territoire national par la Banque Commerciale du Bénin.
- 9 janvier 1979 Arrêté n° 007/MF/DGM/DAMB portant autorisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole à ouvrir un guichet permanent à Cotonou.
- 9 janvier 1979 Arrêté n° 008/MF/DGM/DAMB portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à ouvrir un guichet permanent à Cotonou.
- 11 février 1980 Ordonnance n° 80-10 portant autorisation de la Caisse Centrale de Financement (C.C.F.).  
*J.O./B. n° 8 du 15 avril 1980.*
- 18 avril 1981 Arrêté n° 97/MF/DGM/DAMB modifiant l'arrêté n° 1940 MF/DGM/DAMB du 8 Décembre 1980 portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers.
- 16 mai 1981 Décret n° 81-142 portant nomination des membres du Comité National de Crédit.
- 22 mai 1982 Arrêté n° 215/MF/DAMB portant autorisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole à ouvrir deux guichets permanents à Cotonou.
- 17 mai 1983 Loi n° 83-008 portant définition et répression de l'usure.
- 17 mai 1983 Loi n° 83-009 relative à la répression des infractions en matière de chèque et à la centralisation des incidents de paiements.
- 19 août 1983 Arrêté n° 987/MF/DGM/DAM portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à ouvrir de nouvelles agences.
- 11 octobre 1983 Arrêté n° 1283/MF/DGM/DAMB relatif à l'application de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin.
- 7 novembre 1983 Décret n° 83-395 portant approbation des statuts de la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.).
- 23 décembre 1983 Décret n° 83-457 portant approbation des statuts de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.).
- 6 février 1984 Décret n° 84-72 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.).
- 12 février 1984 Décret n° 84-243 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.).

- 2 juillet 1984 Arrêté n° 319/DGM/DG/BBD portant agrément de la Banque Béninoise pour le Développement(B.B.D.) en qualité d'intermédiaire habilité à effectuer les mouvements de capitaux et règlements de toutes natures, entre la République Populaire du Bénin et l'étranger.
- 30 juillet 1984 Arrêté n° 358/MF/DGA/DAMB-MTC portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.) à ouvrir de nouvelles agences.
- 18 mars 1985 Arrêté n° 0045/MFE/DGM/DCE/DMC portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers et rectifiant l'arrêté n° 0055/MF/DGM/DAMB du 28 février 1984.
- 20 août 1985 Arrêté n° 295/MFE/DGM/DCE/DMC portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à ouvrir un nouveau guichet et à transformer trois autres.
- 26 décembre 1985 Décret n° 85-556 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.).  
Décret n° 85-557 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.).  
Décret n° 85-558 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.).
- 9 avril 1986 Arrêté n° 0084/MFE/DGM/DCE/DMC relatif à l'application de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin.
- 3 mai 1986 Décret n° 86-168 portant création et composition de la Commission de contrôle et d'évaluation des rachats d'entreprises à participation étrangères.
- 12 mai 1986 Arrêté n° 135 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
- 22 juillet 1986 Arrêté n° 342/MFE/DGM/DCE/DCM portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers et rectifiant l'arrêté n° 045/MFE/DGM/DCE/DCM du 18 mars 1985.
- 23 juillet 1986 Décret n° 86-300 portant nomination des membres et du Président du Comité National de Crédit auprès de l'Agence de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou.
- 14 août 1986 Décret n° 86-322 portant classement forme juridique et opérations des établissements financiers.

- 25 septembre 1989 Décret n° 89-358 portant création du Fonds d'Indemnisation et de Réhabilitation (F.I.R.) et approbation de ses statuts.
- 11 octobre 1989 Arrêté n° 218/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture par la FINANCIAL BANK d'une Agence à Cotonou Akpakpa.
- 13 octobre 1989 Arrêté n° 219/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la BANK OF AFRICA-BENIN sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire de la République Populaire du Bénin.
- Arrêté n° 220/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la BANK OF AFRICA-BENIN en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents.
- Arrêté n° 221/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de ECOBANK-BENIN sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire de la République Populaire du Bénin.
- Arrêté n° 222/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de ECOBANK-BENIN en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents.
- 24 octobre 1989 Décret n° 89-386 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances.
- 21 novembre 1989 Arrêté n° 290/MF/DGM/DMC/SMTC relatif à l'application de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin.
- 25 janvier 1990 Arrêté n° 015/90/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture d'un guichet de change à l'aéroport de Cotonou par la FINANCIAL BANK.
- Arrêté n° 016/90/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture par la FINANCIAL BANK d'une Agence à Bohicon.
- 25 janvier 1990 Arrêté n° 017/90/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture par la FINANCIAL BANK d'une Agence à Porto-Novo.
- 5 février 1990 Arrêté n° 027/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la Banque Internationale du Bénin sur la liste des banques et établissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de la République Populaire du Bénin.
- Arrêté n° 028/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la Banque internationale du Bénin en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents.

- 1<sup>er</sup> mars 1990 Décret n° 90-42 portant dissolution du Conseil Exécutif National.  
Décret n° 90-43 portant nomination du Premier Ministre.
- 14 mars 1990 Décret n° 90-53 portant composition du Gouvernement de Transition.
- 1<sup>er</sup> mai 1990 Ordonnance n° 90-001 portant abrogation de l'ordonnance n° 77-32 du 09 septembre 1977 promulgant la loi fondamentale du 26 août 1977 de la République du Bénin.  
Ordonnance n° 90-002 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.  
Ordonnance n° 90-003 portant nouvelle dénomination de l'Etat.  
Ordonnance n° 90-004 portant création du haut Conseil de la République.
- 9 mai 1990 Loi n° 90-002 portant code des investissements de la République du Bénin.  
Décret n° 90-78 transmettant au haut Conseil le projet de Convention portant création de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
- 15 mai 1990 Loi n° 90-004 régissant la déclaration de la main-d'oeuvre, les embauches et les résiliations des contrats de travail.  
Loi n° 90-005 fixant les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin.
- 31 mai 1990 Loi n° 90-011 portant loi de Finances pour la gestion 1990.
- 22 juin 1990 Arrêté n° 90/MF/CAB portant retrait d'agrément pour l'exercice des activités bancaires à la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.).  
Arrêté n° 091/MF/DC/DAMB/SMCT portant autorisation de la Banque Internationale du Bénin à ouvrir une Agence à Porto-Novo Kokoye.
- 27 juillet 1990 Loi n° 90-018 portant Réglementation Bancaire.
- 20 août 1990 Décret n° 90-194 portant ratification de la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA.
- 14 septembre 1990 Arrêté n° 234/MF/DC/DAMB portant agrément du Fonds d'Assistance et de Garantie des Crédits aux Petites Entreprises (FAGAPE-SA) sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de la République du Bénin.
- 24 décembre 1990 Loi n° 90-033 modifiant les articles 34, 41, 43, 47, 49, 51, 59, 62 et 74 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant code des Investissements.

REGLEMENTATION BANCAIRE  
BENIN

- 4 janvier 1991 Décret n° 91-1 portant modalités d'application de la loi n° 90-004 du 15 mai 1990 régissant la déclaration de la main-d'oeuvre, les embauches et les résiliations du contrat du travail.
- Décret n° 91-2 fixant les modalités d'application de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant code des Investissements modifié par la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990.
- 22 février 1991 loi n° 91-005 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- 4 avril 1991 Décret n° 91-68 portant composition du Gouvernement Provisoire.
- 29 juillet 1991 Décret n° 91-176 portant composition du Gouvernement.
- 26 février 1992 Loi n° 92-005, portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
- 30 mars 1992 Loi n° 92-006, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses par douzièmes provisoires.
- 1<sup>er</sup> juillet 1992 Loi n° 92-008, portant loi des Finances pour la Gestion 1992.
- 30 novembre 1992 M. Rizwan HAIDER est nommé Directeur Général d'Ecobank Bénin en remplacement de M. Peter BATES.
- 30 décembre 1992 Arrêté n° 375/MF/DC/DAMB/SMTC portant agrément du Crédit Lyonnais Bénin sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire de la République du Bénin.
- Arrêté n° 376/MF/DC/DAMB/SMTC portant agrément du Crédit Promotion Bénin sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de la République du Bénin.
- 11 janvier 1993 Ouverture du Crédit Lyonnais Bénin à Cotonou.
- M. Marc BRUAND est nommé Directeur Général du Crédit Lyonnais Bénin.
- 29 janvier 1993 M. Rizwan HAIDER, Directeur Général d'Ecobank Bénin a été élu président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financiers le 29 janvier 1993.
- Février 1993 M. Olivier GISCARD d'ESTAING a été nommé administrateur de la Financial Bank Bénin en remplacement de M. Jean Claude BARTL démissionnaire.
- 4 avril 1993 Crédit Promotion Bénin : par délibération du Conseil d'Administration, M. Adam YACOUBOU a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Assouma YACOUBOU, démissionnaire.



- 4 mai 1993 Suite à la décision n° 159-93/CB du 26 mars 1993 de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Ministre des Finances a pris l'arrêté n° 125 du 4 mai 1993 portant retrait d'agrément d'exercice en République du Bénin des activités d'établissement financier au Fonds d'Assistance et de Garantie des Crédits aux Petites Entreprises (FAGAPE-SA).
- 15 juin 1993 Par arrêté n° 160/MF/DC/DAMD du 15 juin 1993, M. René KPOMALEGNI a été nommé liquidateur du FAGAPE-SA.
- Septembre 1993 M. Yacoubou FASSASSI a été nommé Ministre du commerce et du Tourisme en remplacement de M. HOUEGNON Bernard à la faveur d'un remaniement ministériel intervenu le 7 septembre 1993. A ce titre, M. Yacoubou FASSASSI est devenu membre du Comité National de crédit.
- 31 Décembre 1993 Loi n° 93-023 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
- 2 Février 1994 Loi n° 94-001 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses par douzièmes provisoires.
- 26 Février 1994 Loi n° 94-002 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
- 11 Avril 1994 Loi n° 94-003 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
- 6 Mai 1994 Loi n° 94-004 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
- 10 Juin 1994 Loi n° 94-005 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
- 26 juin 1994 Décret n° 94-197 portant ratification du traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
- 6 Juillet 1994 Loi n° 94-007 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
- 16 Septembre 1994 Ordonnance n° 94-001 portant loi des Finances pour la Gestion 1994.
- 4 novembre 1994 Arrêté n° 254/MF/DC/DGTCP/DAMF/SMTC portant approbation des statuts de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Bénin.
- 5 décembre 1994 Arrêté n° 302/MF/DC/DGTCP/DAMF/SMTC portant agrément de la Société "Banque Méridien BIAO-Bénin" sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités en République du Bénin.

- Arrêté n° 303/MF/DC/DGTCP/DAMF/SMTC portant agrément de la Société "Banque Méridien BIAO-Bénin" en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre les résidents et les non-résidents.
- 18 août 1995      Loi n° 95-001 portant autorisation de notification du traité révisé portant création de le CEDEAO.
- Loi n° 95-003 portant autorisation de ratification du protocole de la CEDEAO relatif à la création de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO).
- 20 juin 1997      Loi n° 97-022 portant autorisation de ratification du traité portant création d'un observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) signé le 21 septembre 1993 à Abidjan.
- 8 août 1997      Loi n° 97-027 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
- 4 septembre 1997      Décret n° 97-431 portant règlement des installations et exploitation d'équipements de radiotéléphonie cellulaire mobile terrestre.
- 27 janvier 1998      Loi n° 98-004 portant code du travail en République du Bénin.
- 9 février 1998      Décret n° 98-60 portant modalité d'application de la loi 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
- 25 novembre 1998      Loi n° 98-039 portant loi de finance rectificative pour la gestion 1998.
- 19 janvier 1999      Arrêté interministériel n° 21 MISAT/MF/MCAT/DC/DAI relatif à l'installation des machines à sous dans les salles de jeux en République du Bénin.
- Arrêté interministériel n° 83 MISAT/MF/MCAT/DC/DAI relatif à l'installation des machines à sous dans les salles de jeux en République du Bénin.
- 5 février 1999      Loi n° 99-009 portant autorisation de ratification de la convention régissant la coopération entre les loteries nationales des pays membres du Conseil de l'Entente, signée à Cotonou le 13 août 1998.
- 12 février 1999      Décret n° 99-64 portant ratification de la convention régissant la coopération entre les loteries nationales des pays membres du Conseil de l'Entente, signée à Cotonou le 13 août 1998.
- 22 février 1999      Arrêté n° 80 MF/DC/DGID/DGDDI portant application de l'article 3 de la loi n° 99-001 du 13 janvier 1999 portant loi de finance pour la gestion 1999.
- 12 mars 1999      Loi n° 99-015 modifiant et complétant la loi n° 98-036 du 15 janvier 1998, définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale.

- Adoption du règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, et de l'Acte Uniforme sur le Droit de l'Arbitrage dans le cadre du Traité de l'OHADA.
- 18 mai 1999 Décret n° 99-249 portant reconnaissance d'utilité publique de l'Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME).
- Décret n° 99-250 portant reconnaissance d'utilité publique de l'Association pour la Promotion de l'Appui au développement des Micro-Entreprises (PADME).
- 29 décembre 1999 Décret n° 99-631 portant ratification de l'accord de prêt signé le 1<sup>er</sup> juillet 1999 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du Premier Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (P.P.G.U.).
- 7 janvier 2000 Décret 2000-1 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 03 novembre 1999 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (B.I.D) dans le cadre du financement de l'étude de faisabilité et d'avant-projet de la route Kérékou-Ségbana.
- 15 février 2000 Arrêté n° 345/MF/DC/DGAE/DCA du 30 avril 1999, accordant l'agrément à la société d'assurances dénommée "La Générale des Assurances du Bénin" (GAB).
- 15 février 2001 Décret n° 2000-564 du 16 novembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement dans le cadre du financement du second projet "Education en Milieu Rural".
- Décret n° 2000-624 du 11 décembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Programme de Développement des Plantes à Racines de Tubercules (PDPRT).
- Décret n° 2000-656 du 29 décembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole additionnel relatif à l'exécution de la deuxième étape du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
- Décret n° 2000-658 du 29 décembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole additionnel modifiant et complétant les dispositions de l'article 7 du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

- 15 mars 2001      Décret n° 2001-14 du 06 février 2001 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté Européenne et ses membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000.
- Arrêté n° 82/MFE/DC/MICROFIN du 07 mars 2001, portant agrément de la Caisse CODES.
- 15 avril 2001      Arrêté n° 46/MFE/DC/MICROFIN du 19 février 2001, portant agrément de la Mutuelle pour le Développement à la Base.
- Arrêté n° 188/MFE/DC/MICROFIN du 26 mars 2001, portant agrément de Maritime Microfinance.
- Arrêté n° 189/MFE/DC/MICROFIN du 26 mars 2001, portant agrément de la Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt du Bénin (FENACREP - Bénin).
- 1<sup>er</sup> juillet 2001    Décret n° 2001-188 du 14 juin 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord portant création de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé.
- Décret n° 2001-239 du 13 juillet 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 03 mai 2001 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique dans le cadre du financement du projet "Santé I - BADEA".
- Décret n° 2001-240 du 13 juillet 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du programme d'appui aux réformes budgétaires pour la réduction de la pauvreté.
- Décret n° 2001-241 du 13 juillet 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui au développement rural du Mono et du Couffo.
- 15 juillet 2001    Loi n° 2001-12 du 07 juillet 2001 portant autorisation de ratification de l'acte constitutif de l'Union Africaine signé le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo.
- Loi n° 2001-15 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole sur le prélèvement communautaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

- Loi n° 2001-16 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole A/P2/7/96 instituant la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
- Loi n° 2001-17 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole A/P1/11/84 sur les entreprises communautaires de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
- Loi n° 2001-18 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole A/P1/7/96 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatif aux conditions d'application du pré-lèvement communautaire.
- 15 octobre 2001 Décret n° 2001-222 du 07 juillet 2001 portant autorisation de ratification de l'acte constitutif de l'Union Africaine signé le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo.
- 1<sup>er</sup> décembre 2001 Arrêté n° 09/MFE/DC/MICROFIN du 14 janvier 2002 portant agrément de la Coopérative Chrétienne d'Epargne et de Crédit (CCEC).
- 1<sup>er</sup> mai 2002 Arrêté n° 760 MFE/DC/MICROFIN du 06 août 2001, portant agrément du Groupement d'entraide Mutuelle des Artisans de BANIKANNI à Parakou (GEMAB).
- 15 mai 2002 Loi n° 2002-05 du 29 avril 2002 portant autorisation de l'accord signé le 20 juin 2001 entre la République du Bénin et le fonds de l'OPEP dans le cadre de la promotion et de la protection des Investissements.
- Loi n° 2002-06 du 29 avril 2002 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 17 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.
- 1<sup>er</sup> juin 2002 Décret n° 2000-6456 du 29 décembre 2000, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole sur les entreprises Communautaires de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
- Décret n° 2001-579 du 28 décembre 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 29 novembre 2001 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du projet d'Extension du Centre de Traitement des Eaux usées de Cotonou.

- Décret n° 2001-583 du 28 décembre 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord signé le 20 juin 2001 entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP dans le cadre de la Promotion et de la Protection des Investissements.
- 12 juillet 2002  
Loi n° 2002-11 du 21 juin 2002 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n° 3598-BEN signé le 15 février 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du Financement du projet d'appui à la réforme de la filière Coton.  
Décret n° 2002-302 du 11 juillet 2002 portant ratification de l'accord de crédit n° 3598-BEN signé le 15 février 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du Financement du projet d'appui à la réforme de la filière Coton.
- 26 juillet 2002  
Loi n° 2002-20 du 12 juillet 2002, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 04 avril 2002 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement du projet de pavage de rue et d'assainissement dans la ville de Parakou.  
Décret n° 2002-342 du 25 juillet 2002, portant ratification de l'accord de prêt signé le 04 avril 2002 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement du projet de pavage de rue et d'assainissement dans la ville de Parakou.
- 8 octobre 2002  
Loi n° 202-23 du 23 septembre 2002, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 21 décembre 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africaine de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet bois de feu-phase II (PBF-II).  
Décret n° 2002-418 du 07 octobre 2002, portant ratification de l'accord de prêt signé le 21 décembre 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet bois de feu- phase II (PBF-II).  
Décret n° 2002-046 du 8 février 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 17 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.
- 15 février 2003  
Décret n° 2002-046 du 08 février 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 17 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.

12 mars 2003

Loi n° 2003-05 du 05 mars 2003, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 31 juillet 2002 entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International dans le cadre du financement partiel du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo.

Loi n° 2003-06 du 05 mars 2003, portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt signé le 13 septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo.

Loi n° 2003-07 du 05 mars 2003, portant autorisation de ratification de l'accord de crédit additionnel n° 3479-BEN signé le 06 novembre 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du programme de réforme des dépenses publiques.

Décret n° 2003-081 du 11 mars 2003, portant ratification de l'accord de prêt signé le 31 juillet 2002 entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International dans le cadre du financement partiel du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo.

Décret n° 2003-081 du 11 mars 2003, portant ratification de l'Accord de Prêt signé le 13 septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo.

Décret n° 2003-083 du 11 mars 2003, portant ratification de l'accord de crédit additionnel n° 3479-BEN signé le 6 novembre 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du programme de réforme des dépenses publiques.

15 avril 2003

Décret n° 2002-221 du 14 mai 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole A/p1/12/01 portant amendement des articles 1, 2, 3, et 21 du traité révisé de la CEDEAO et du protocole A/p2/12/01 relatif à la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO(BIDC).

Décret n° 2002-236 du 16 mai 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole additionnel A/SP2/12/01 portant amendement du protocole portant création de la Carte Brume de la CEDEAO.

Décret n° 2002-270 du 17 juin 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole A/SP/12/01 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

Décret n° 2002-271 du 17 juin 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole A/P3/12/01 de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption.

Décret n° 2002-315 du 26 juin 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi relative à la prohibition des jeux de hasard, d'argent et de paris en République du Bénin.

Décret n° 2002-315 du 12 juillet 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi relative à la répression du faux monnayage.

Décret n° 2002-363 du 09 août 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement du projet Bois de Feu-phase II(PBF-II).

1<sup>er</sup> juin 2003

Loi n° 2002-25 du 31 décembre 2002, portant loi de Finances pour la gestion 2003.

15 septembre 2003

Arrêté n° 55 MICPE/DC/SG/DPME/PSPMEPMI/SA du 03 octobre 2002 portant mise en place d'un programme spécial de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries et d'un Fonds de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries.

15 Décembre 2003

Décret n° 2002-190 du 18 avril 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de la convention signée entre la Libyan Arab foreign Bank et la République du Bénin dans le cadre de la création de la Holding Bancaire et commerciale au Bénin.

Décret n° 2002-191 du 18 avril 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de crédit signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de développement dans le cadre du financement du projet d'Appui à la Réforme de la Filière Coton.

Décret n° 2002-192 du 18 avril 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre le Fonds International de développement Agricole (FIDA) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du Programme d'Appui pour le Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).



Décret n° 2002-229 du 15 mai 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 04 avril 2002 entre la République de Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement du projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Parakou.

Décret n° 2002-453 du 23 octobre 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de Prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro-Misséréti-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo.

Arrêté n° 426/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 27 mai 2002, portant agrément de la Société Générale de Banques au Bénin et autorisant cet établissement à exercer en République du Bénin en qualité de banque et d'intermédiaire agréé.

Arrêté n° 1272/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 15 novembre 2002 portant nomination de Monsieur Pascal FATIGBA, expert comptable, en qualité de liquidateur de Crédit Promotion Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 317/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 31 mars 2003 portant mise sous administration provisoire de la Financial Bank Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 318/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 31 mars 2003 portant nomination d'un Administrateur Provisoire à la Financial Bank Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 912/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 11 août 2003, portant agrément de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC - Bénin SA) et autorisant cet établissement à exercer en République du Bénin en qualité de banque et d'intermédiaire agréé.

Arrêté Année 2003 n° 911/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 11 août 2003 portant prorogation au 31 décembre 2003 de l'Administration Provisoire de la Banque Internationale du Bénin (BIBE).

Arrêté n° 1627/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF du 13 août 2001 portant retrait d'agrément de Crédit Promotion Bénin et radiation de cet établissement sur la liste des établissements financiers exerçant en République du Bénin.

Arrêté n° 439/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF du 03 juin 2002 portant retrait d'agrément de Crédit du Bénin et radiation de cet établissement sur la liste des établissements financiers exerçant en République du Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 1075/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 06 octobre 2003 portant nomination de Monsieur Pascal FATIGBA, expert comptable, en qualité de liquidateur de Crédit du Bénin, et abrogeant les dispositions contraires prévues par les arrêtés n° 993 et 955/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC des 30 août 2002 et 20 août 2003.

Arrêté Année 2003 n° 002/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 06 janvier 2004, portant modification de la dénomination sociale de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC - Bénin SA) en Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC Bénin-SA).

Arrêté Année 2003 n° 551/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 14 mai 2003 portant agrément de Crédit Africain et autorisant cet établissement à exercer en République du Bénin en qualité d'établissement financier du premier groupe.

## BURKINA FASO

### Décisions à caractère législatif ou réglementaire arrêtées au 31 décembre 2005

- 4 juillet 1975      Ordonnance n° 75-39 portant réglementation bancaire.  
*J.O./H.V. n° 35 du 28 août 1975 (page 618).*
- 6 août 1975      Arrêté n° 448 instituant un nouveau barème des conditions générales applicables par les banques sur le territoire de la République de Haute Volta.  
*J.O./H.V. n° 38 du 18 septembre 1975 (page 670).*
- 20 octobre 1975      Décret n° 75-410 fixant procédure d'agrément, de retrait d'agrément et d'autorisation de modification des conditions d'exploitation des banques et établissements financiers.  
*J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 864).*
- Décret n° 75-411 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture des guichets ou agences des banques et établissements financiers.  
*J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 865).*
- Décret n° 75-412 fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers.  
*J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 866).*
- Décret n° 75-413 portant organisation de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers.  
*J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 866).*
- 19 novembre 1975      Arrêté n° 75-701 autorisant l'ouverture de guichets des banques (B.I.C.I.A.-H.V. à Banfora et B.N.D.-H.V. à Ouagadougou - Zone Commerciale).  
*J.O./H.V. n° 49 du 04 décembre 1975 (page 919).*
- 25 novembre 1975      Arrêté n° 75-708 portant désignation des membres de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.  
*J.O./H.V. n° 50 du 11 décembre 1975 (page 936).*
- Arrêté n° 75-709 autorisant l'ouverture de guichets de banque (B.I.V. à Koudougou et Banfora).  
*J.O./H.V. n° 50 du 11 décembre 1975 (page 936).*
- 2 décembre 1975      Arrêté n° 75-741 fixant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Commission de Contrôle des Banques et Etablissements Financiers.  
*J.O./H.V. n° 51 du 18 décembre 1975 (page 971).*

- 10 décembre 1975 Arrêté n° 75-758 autorisant la B.I.C.I.A.-H.V. à ouvrir un guichet de banque à Ouagadougou (Immeuble Hôtel Indépendance).  
*J.O./H.V. n° 01 du 1<sup>er</sup> janvier 1976 (page 6).*
- 2 janvier 1976 Arrêté n° 1 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet de banque à Ouagadougou (place du Marché).  
*J.O./H.V. n° 5 du 29 janvier 1976 (PAGE 58).*
- 1<sup>er</sup> mars 1976 Arrêté n° 76-147 modifiant l'arrêté 75-701 du 19 novembre 1975 (B.I.C.I.A.-H.V. Banfora).  
*J.O./H.V. n° 12 du 18 mars 1976 (page 194).*
- 26 avril 1976 Arrêté n° 76-305 portant approbation des statuts de l'Association Professionnelle des banques et établissements financiers.  
*J.O./H.V. n° 18 du 29 avril 1976 (page 297).*
- 8 juillet 1976 Arrêté n° 502 autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Kayac.  
*J.O./H.V. n° 31 du 29 juillet 1976 (page 523).*
- 9 juillet 1976 Arrêté n° 515 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Ouahigouya.  
*J.O./H.V. n° 31 du 29 juillet 1976 (page 523).*
- 17 janvier 1978 Arrêté n° 55 autorisant la Caisse Nationale d'Epargne à ouvrir un guichet permanent à Ouagadougou.  
*J.O./H.V. n° 4 du 26 janvier 1978.*
- 20 janvier 1978 Arrêté n° 66 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet saisonnier de banque à Banfora et à procéder à une collecte de fonds itinérante dans la région de Orodara durant la période de commercialisation des produits.  
*J.O./H.V. n° 6 du 9 février 1978.*
- 3 février 1978 Arrêté n° 97 modifiant l'arrêté n° 55 du 17 janvier 1978 autorisant la Caisse Nationale d'Epargne à ouvrir un guichet permanent à Ouagadougou.  
*J.O./H.V. n° 8 du 23 février 1978.*
- 17 avril 1978 Arrêté n° 460 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Diébougou.  
*J.O./H.V. n° 19 du 11 mai 1978.*
- 19 mai 1978 Arrêté n° 612 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Bérégadougou.  
*J.O./H.V. n° 24 du 15 juin 1978.*
- 9 janvier 1979 Arrêté n° 33/MF-DTCP autorisant la B.I.C.I.A.-H.V. à ouvrir un guichet permanent à Koupéla.  
*J.O./H.V. n° 2 du 11 janvier 1979.*

- 5 février 1979 Arrêté n° 115/MF-DTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Tougan.  
*J.O./H.V. n° 7 du 15 février 1979.*
- 4 juillet 1979 Arrêté n° 834/MF/DTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Gaoua.  
*J.O./H.V. n° 29 du 19 juillet 1979.*
- 6 juillet 1979 Arrêté n° 849/MF/DTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Orodara.  
*J.O./H.V. n° 29 du 19 juillet 1979.*
- 27 septembre 1979 Décret n° 79/373/PRES/PT/CAB portant modification du décret n° 77/4307/PRES/PT/CAB du 08 novembre 1977 portant statut de la Caisse Nationale d'Epargne.  
*J.O./H.V. n° 40 du 1<sup>er</sup> octobre 1979.*
- 17 juin 1980 Arrêté n° 981/MF/DGTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Fada N'Gourma.  
*J.O./H.V. n° 25 du 19 juin 1980.*
- 6 mars 1981 Arrêté n° 281/MF/DGTCP autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Dédougou.
- 16 mars 1981 Arrêté n° 282/MF/DGTCP autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Ouagadougou.  
  
Arrêté n° 283/MF/DGTCP autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Orodara.
- 25 avril 1981 Décret n° 81-216/PRES-CMRPN portant nomination de Pierre TAHITA, Directeur Général de la Banque Internationale des Voltas (B.I.V.).
- 19 mai 1981 Arrêté n° 653/MF//DGTCP autorisant la B.I.C.I.A.-H.V. à ouvrir un guichet permanent à Ouagadougou.
- 3 septembre 1981 Décret n° 81-411/PRES-CMRPN portant nomination de M. Cyrille GOUNGOUNGA, Directeur Général de la C.N.D.I.  
  
Décret n° 81-412/PRES-CMRPN portant nomination de M. Talata Dominique KAFANDO, Directeur Général de la B.N.D.-H.V.
- 2 novembre 1981 Arrêté n° 1288/MF/MDGTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent dans le quartier Koko de Bobo - Dioulasso.
- 22 décembre 1981 Décret n° 81-581/PRES/CMRPN/MF autorisant la C.N.C.A. à exercer ses activités sur le territoire de la République de Haute Volta.
- 9 juillet 1982 Ordonnance n° 82/0026/PRES/CMRPN portant définition et répression de l'usure.

- 23 juillet 1982 Arrêté n° 910/MF/DGTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Dori, Département du Sahel.
- 4 octobre 1982 Arrêté n° 2103/MF/DGTCP autorisant la transformation du bureau permanent de la B.I.V. à Gaoua en Bureau périodique.  
*J.O./H.V. n° 41 du 14 octobre 1982.*
- 12 novembre 1982 Ordonnance n° 82-002/PRES/CPCP portant rectification de l'ordonnance n° 75/039/PRES du 04 juillet 1975 portant loi bancaire.  
*J.O./H.V. n° 47 du 25 novembre 1982.*
- 7 décembre 1982 Arrêté n° 2241/MEF/DGTCP/DT portant relèvement du montant minimum des dépôts dans les comptes d'épargne du système bancaire.  
*J.O./H.V. n° 50 du 16 décembre 1982.*
- 31 janvier 1983 Décret n° 83-61/CSP/PRES portant nomination d'un Directeur Général de la Caisse Nationale d'Epargne.  
*J.O./H.V. n° 6 du 10 février 1983.*
- 1<sup>er</sup> avril 1983 Décret n° 83-164/CSP/PRES/MEF mettant fin aux fonctions du Directeur Général par intérim de la C.N.D.I.  
*J.O./H.V. n° 17 du 28 avril 1983.*
- 25 avril 1983 Arrêté n° 327/MEF/DGTCP instituant un nouveau barème des conditions générales applicables par les banques installées sur le territoire de la République de Haute-Volta.  
*J.O./H.V. n° 22 du 02 juin 1983.*
- 27 avril 1983 Décret n° 83-47/CSP/PRES/MEF portant désignation des représentants de la Haute-Volta au sein des différents organes de l'Union Monétaire Ouest Africaine.  
*J.O./H.V. n° 20 du 19 mai 1983.*
- 25 mai 1983 Décret n° 83-213/CSP/PRES/MEF portant sur le classement, la forme juridique et les opérations des établissements financiers.
- 27 juin 1983 Décret n° 83-256/CSP/PRES/MEF portant nomination d'un Directeur Général de la C.N.D.I.  
*J.O./H.V. n° 28 du 14 juillet 1983.*
- 22 juillet 1983 Décret n° 83-322/CSP/PRES/MEF portant inscription de la Caisse Nationale d'Epargne sur la liste des établissements financiers.  
*J.O./H.V. n° 31 du 04 août 1983.*
- 17 novembre 1983 Décret n° 83-212/CNR/PRES/MF portant désignation des représentants de la Haute-Volta au sein des différents organes de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

- 30 décembre 1983 Décret n° 83-317/CNR/PRES/MF portant création d'un Comité de Réflexion sur l'U.M.O.A.
- 31 janvier 1984 Décret n° 84-11/CNR/PRES/MEC portant abrogation du décret n° 79-373-PRES/PT/CAB du 27 septembre 1979 modifiant l'article 11 du décret n° 77-430/PRES/PT/CAB du 8 novembre 1977 portant statut de la Caisse Nationale d'Epargne.  
Décret n° 84-1/CNR/PRES/MEF portant nomination d'un Directeur Général Adjoint à la Caisse Nationale d'Epargne.
- 27 février 1984 Décret n° 84-44/CNR/PRES/MEC portant nomination d'un Directeur Général à la Caisse Nationale d'Epargne.
- 9 avril 1984 Décret n° 84-99/CNR/PRES/MEF portant nomination du Directeur Général de la B.I.V.
- 24 avril 1984 Décret n° 84-135/CNR/PRES/MF portant modification du décret n° 77-134/PRES/MF du 19 avril 1977 relatif à la création et à la fixation des statuts de la C.N.D.I.
- 7 mai 1984 Arrêté n° 633/MF/DGTCP/DT portant nomination d'un Commissaire aux comptes à la Banque Nationale de Développement.
- 15 mai 1984 Décret n° 84-165/CNR/PRES/MF portant modification du décret n° 77-399/PRES/MF du 17 octobre 1977 relatif à la création d'un Fonds National de Bonification des intérêts bancaires et la désignation des membres de son Comité de gestion.
- 6 juin 1984 Décret n° 84-211/CNR/PRES/MCSE/MF/MPO portant création d'une Caisse Autonome d'Investissements.
- 18 juin 1984 Arrêté n° 869 MF/DGTCP déterminant les conditions applicables par la TAW International Leasing Haute-Volta.
- 20 juin 1984 Arrêté n° 882/MF/DGTCP/DT portant nomination d'un Commissaire aux comptes de la Société Voltaïque de Crédit Automobile (SOVOCA).
- 23 juillet 1984 Arrêté n° 1214/MF/DGTCP déterminant les conditions applicables à la SOVOCA.
- 13 août 1984 Arrêté n° 1354 MF/DGTCP/DT accordant une avance de trésorerie de 50.000.000 de FCFA au profit de l'Union Révolutionnaire de Banque (UREBA).
- 22 août 1984 Décret n° 84-316/CNR/PRES/MF portant inscription de la Société Burkinabé d'Équipement sur la liste des établissements financiers.
- 31 août 1984 Décret n° 84-327/CNR/PRES/MF portant création d'une Union Révolutionnaire de Banque (UREBA).

REGLEMENTATION BANCAIRE  
BURKINA

- 27 septembre 1984 Décret n° 84-359 CNR/PRES/MTSSFP portant participation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.) au capital de l'Union Révolutionnaire de Banque.  
*J.O./B.F. n° 40 du 04 octobre 1984.*
- 29 octobre 1984 Décret n° 84-432/CNR/PRES/MRF portant nomination de M. Nigan André Moïse TRAORE au poste de Directeur Général de l'UREBA.  
*J.O./B.F. n° 44 du 1<sup>er</sup> novembre 1984.*
- 6 mars 1985 Décret n° 85-145/CNR/PRES/MRF portant nomination de M. Boukari OUEDRAOGO au poste de Directeur Général de la B.N.D.  
*J.O./B.F. n° 12 du 21 mars 1985.*
- 7 mars 1985 Décret n° 85-161/CNR/PRES/REFI portant approbation des statuts de la Banque Arabe-Lybieenne Burkinabé (BALIB).  
*J.O./B.F. n° 21 du 23 mai 1985.*
- 19 avril 1985 Décret n° 85-240/CNR/PRES/REFI portant nomination de M. Désiré BAMSAMBDA au poste de Directeur Général de la Caisse Nationale de Dépôts et des Investissements (C.N.D.I.).  
*J.O./B.F. n° 17 du 25 avril 1985.*
- Raabo n° 67/REFI/SG/DT autorisant la B.I.B. à transférer le bureau permanent de la Zone du bois à Zogona, Secteur 13.  
*J.O./B.F. n° 43 du 24 octobre 1985.*
- Kiti n° 85-107/CNR/PRES/PRECO portant nomination d'un Directeur Général de la Caisse Autonome d'Investissement en la personne de Didace T. DOUAMBA.  
*J.O./B.F. n° 47 du 21 novembre 1985.*
- Raabo n° 10/REFI/SG/DT portant agrément en qualité d'établissement financier et inscription sur la liste des banques et établissements financiers de la Financière du Burkina (F.I.B.).  
*J.O./B.F. n° 3 du 16 janvier 1986.*
- 20 janvier 1986 Raabo n° 12/REFI/DT portant modification de la composition de la Commission Nationale ad hoc chargée d'examiner la politique sélective de la distribution des crédits.  
*J.O./B.F. n° 4 du 23 janvier 1986.*
- Raabo n° 17/REFI/SG/DT autorisant la C.A.I. à exercer son activité au Burkina Faso en qualité de banque.  
*J.O./B.F. n° 6 du 2 février 1986.*
- Raabo n° 34/REFI/SG/DT portant agrément en qualité d'établissement financier et inscription sur la liste des banques et établissements financiers du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes



Entreprises commerciales, artisanales et industrielles.

*J.O./B.F. n° 17 du 24 avril 1986.*

Raabo n° 48/REFI/SG/DT modifiant l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 854/DTCP du 19 août 1977 fixant la liste des intermédiaires agréés par l'application du décret n° 68-295 du 4 décembre 1969.

*J.O./B.F. n° 23 du 5 juin 1986.*

Raabo n° 51/REFI/SG/DT portant désignation des membres de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.

*J.O./B.F. n° 24 du 12 juin 1986.*

Raabo n° 61/CNR/REFI/SG/DT déterminant les conditions applicables par la Financière du Burkina (F.I.B.).

*J.O./B.F. n° 29 du 17 juillet 1986.*

11 novembre 1986 Raabo n° AN IV-74/CNR/REFI/SG/DT portant inscription de la C.A.I. sur la liste des banques à statut spécial.

*J.O./B.F. n° 46 du 13 novembre 1986.*

18 décembre 1986 Zatu n° AN IV-16/CNR/REFI/PRECO portant régime fiscal de la C.A.I.

*J.O./B.F. n° 52 du 25 décembre 1986.*

19 décembre 1986 Raabo n° AN IV-81/CNR/REFI/SG/DT instituant un nouveau barème des conditions générales applicables par les banques installées sur le territoire du Burkina Faso.

*J.O./B.F. n° 2 du 8 janvier 1987.*

31 décembre 1986 Kiti n° AN IV-228/CNR/REFI portant désignation des représentants du Burkina Faso au sein des différents organes de l'UMOA.

*J.O./B.F. n° 2 du 8 janvier 1987.*

2 mars 1987 Kiti n° AN IV-297/CNR/REFI portant nomination d'un Directeur Général de la BFCI-B (ex-CNDI) en la personne de M. A. Frédéric KORSAGA.

*J.O./B.F. n° 10 du 5 mars 1987.*

2 juin 1987 Raabo n° AN IV-18/CNR/REFI/SG/DT portant retrait d'agrément de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) en tant qu'établissement financier.

*J.O./B.F. n° 23 du 4 juin 1987.*

27 avril 1987 Raabo n° AN IV-13/CNR/REFI/SG/DT autorisant la SBE à transformer une agence périodique en agence permanente et à ouvrir six agences périodiques.

*J.O./B.F. n° 18 du 30 avril 1987.*

3 novembre 1989 Kiti n° AN VII-88/FP/MF/EFB portant nomination de MM. OUEDRAOGO Hamadé, Inspecteur Principal du Trésor, OUEDRAOGO Gaspard Jean François Albert, cadre supérieur de banque, Oumar SONNY, cadre supé-

- rieur de banque respectivement en qualité de Directeur Général de la BICIA-B, de la BIB, et de l'UREBA.  
*J.O./B.F. n° 45 du 9 novembre 1989.*
- 12 juillet 1990 Zatu n° AN VII-41/FP/PRES portant autorisation d'adoption et de ratification de convention de la création de la Commission Bancaire de l'UMOA.  
*J.O./B.F. n° 28 bis du 19 juillet 1990.*
- Kiti n° AN VII-365/FP/MF portant adoption et ratification de la Convention de Création de la Commission Bancaire de l'UMOA.  
*J.O./B.F. n° 28 bis du 19 juillet 1990.*
- Zatu n° AN VII-0042/FP/PRES portant réglementation bancaire.
- Kiti n° An VIII-204 FP-MF, portant nomination d'un Administrateur Provisoire pour la Banque Nationale de Développement du Burkina.  
*J.O./B.F. n° 7 du 14 février 1991.*
- Kiti n° An VIII-205 FP-MF, portant nomination d'un Administrateur Provisoire pour le groupe Banque pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Burkina (BFCI-B), Union Révolutionnaire des Banques (UREBA) et Caisse Autonome d'Investissement (CAI).  
*J.O./B.F. n° 7 du 14 février 1991.*
- Kiti n° An VIII-213 FP-MF, portant nomination d'un représentant de l'Etat Burkinabé au Conseil d'Administration de la Banque Arabe Libyenne Burkinabé pour le Commerce et le Développement (BALIB).  
*J.O./B.F. n° 8 du 21 février 1991.*
- Kiti n° An VIII-220 FP-MF, fixant le Capital minimum des banques et établissements financiers.  
*J.O./B.F. n° 9 du 28 février 1991.*
- Zatu n° An VIII-19 FP-PRES, portant dispositions particulières applicables au recouvrement des créances compromises des établissements de crédit cédées à l'Etat Burkinabé.  
*J.O./B.F. n° 10 du 07 mars 1991 (création du BRCB).*
- Kiti n° An VIII-220 bis FP-MF, portant nomination d'un représentant de l'Etat Burkinabé au Conseil d'Administration de la Banque Arabe Libyenne Burkinabé pour le Commerce et le Développement (BALIB).  
*J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 1991.*
- Kiti n° An VIII-279 FP-MF, mettant fin aux fonctions des Camarades Directeurs Généraux de la Banque pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Burkina (BFCI-B), de l'Union Révolutionnaire des Banques (UREBA) et de la Caisse Autonome d'Investissement (CAI).  
*J.O./B.F. n° 16 du 18 avril 1991.*

- Raabo n° An VIII- FP-MF-CAB, portant nomination d'un Conseiller Spécial de l'Administrateur Provisoire de la Banque Nationale de Développement (BND-B).  
*J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 1991.*
- Kiti n° An VIII-320 FP-MF, portant nomination d'un Directeur du Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina (BRCB).  
*J.O./B.F. n° 23 du 6 juin 1991.*
- 10 Octobre 1991 Décret n° 91-391 bis MF-PLAN/MICM portant approbation des statuts modifiés de la Banque Nationale de Développement du Burkina (BND-B).  
*J.O./B.F. n° 41 du 10 octobre 1991.*
- 21 Octobre 1991 Arrêté n° 91-97/MFP/MDFPB-SG rapportant le Raabo AN VIII 59/FM-CAB du 2/5/91 nommant respectivement MM. SONNY Oumar, Directeur d'Exploitation pour le Groupe BFCI/UREBA/CAI et OUEDRAOGO Boukary, Conseiller Spécial de l'Administrateur Provisoire de la BND-B.  
*J.O./B.F. n° 43 du 24 octobre 1991.*
- 28 Octobre 1991 Décret n° 91-405/MFP, portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).  
*J.O./B.F. n° 44 du 31 octobre 1991.*
- 28 Novembre 1991 Arrête n° 98-FP/MFP/SG-DT portant retrait d'agrément au Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGC-PME).  
*J.O./B.F. n° 51 du 19 décembre 1991.*
- 2 Décembre 1991 Décret n° 91/428/MFP fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers.  
*J.O./B.F. n° 49 du 5 décembre 1991.*
- Décret n° 91-440 portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque Arabe Lybienne Burkinabè pour le Commerce et le Développement (BALIB).  
*J.O./B.F. n° 49 du 5 décembre 1991.*
- 9 Mars 1992 Arrêté n° 92-12 portant nomination de la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Contrôle de Gestion (FIDEXCO) liquidateur de la SIEL.  
*J.O./B.F. n° 13 du 26 mars 1992.*
- 22 Mai 1992 Décret n° 92-182/PRES/MFPC portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Banque Internationale du Burkina (BIB).  
*J.O./B.F. n° 33 du 13 août 1992.*

- 7 Août 1992 Décret n° 92-185/PRES/MFPL portant renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque Arabe Libyenne Burkinabè pour le Commerce et le Développement (BALIB).  
*J.O./B.F. n° 33 du 15 août 1992.*
- 25 Février 1993 Décret n° 93-44/PRES/MFPL portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la SOBCA.  
*J.O./B.F. n° 9 du 4 mars 1993.*
- Décret n° 93-60/PRES/MFPL portant renouvellement du mandat d'un Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la BICIA-B.  
*J.O./B.F. n° 9 du 4 mars 1993.*
- Décret n° 93-61/PRES/MFPL portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la BND-B.  
*J.O./B.F. n° 9 du 4 mars 1993.*
- 24 Mai 1993 Décret n° 93-160/PRES/MFPL du 24 mai 1993 portant cessation de l'Administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB).  
*J.O./B.F. n° 21 du 27 mai 1993.*
- 8 Novembre 1993 Décret n° 93-349/PRES/MFPL pourtant nomination d'un Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la CNCA.  
*J.O./B.F. n° 45 du 11 novembre 1993.*
- 16 Décembre 1993 Arrêté n° 93-117/PRES/MFP/SG/DGCP portant retrait d'agrément de la BND-B et nomination d'un liquidateur.  
*J.O./B.F. n° 50 du 16 décembre 1993.*
- 24 Mars 1994 Décret n° 94-113/PRES/MFPL portant renouvellement de mandat d'Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la BICIA-B.  
*J.O./B.F. n° 12 du 24 mars 1994.*
- 21 Juillet 1994 Décret n° 94-288/PRES/MFPL portant ratification de l'accord de crédit conclu le 26 août 1993 entre le Burkina Faso et la Libyan Arab Foreign Bank en vue de la contribution à l'augmentation du capital de la BALIB.  
*J.O./B.F. n° 32 du 11 août 1994.*
- 26 Septembre 1994 Décision n° 12315/MEFP portant changement de dénomination sociale de la BIB en BMBB. (Lettre n° 12315/MEFP/CAB du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du 26/09/1994).
- 4 octobre 1994 Décret n° 94-356/PRES/MEFP portant titrisation des créances compromises et des non-valeurs des banques prises en charge par l'Etat dans le cadre de la poursuite de l'assainissement du système bancaire.  
*J.O./B.F. n° 41 du 13 octobre 1994.*

- 28 décembre 1994 Décret n° 94-490/PRES/MEFP portant organisation et fonctionnement du Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina (BRCB).  
*J.O./B.F. n° 01 du 5 janvier 1995.*
- 18 janvier 1995 Décret n° 95-14/PRES portant promulgation de la loi n° 59-14 ADP du 15 décembre 1994 portant Réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit.  
*J.O./B.F. n° 47 du 23 novembre 1995.*
- 24 janvier 1995 Arrêté n° 008/MEFP/SG/BRCB rendant exécutoires diverses listes des débiteurs cédés par les Etablissements de Crédit de l'Etat burkinabé.  
*J.O./B.F. n° 05 du 1er février 1995.*
- 14 avril 1995 Décret n° 95-156/PRES/PM/MEFP portant composition du Comité National de Crédit.  
*J.O./B.F. n° 19 du 11 mai 1995.*
- 24 avril 1995 Arrêté n° 40/MEFP/CAP/BRCB rendant exécutoires diverses listes des débiteurs cédés par le groupe BFCI-B/CAI/UREBA d'un montant de 3.090.243.450 FCFA à l'Etat burkinabé.  
*J.O./B.F. n° 41 du 12 octobre 1995.*
- 19 septembre 1995 Décret n° 95-355/PRES/MEFP portant nomination d'Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la SOBCA.  
*J.O./B.F. n° 41 du 12 octobre 1995.*
- 4 octobre 1995 Décret n° 95-408/PRES/MEFP portant nomination d'un Directeur du Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina (BRCB).  
*J.O./B.F. n° 42 du 19 octobre 1995.*
- 13 décembre 1995 Loi n° 61/95/ADP portant modification de la loi n° 59/94/ADP du 15/12/1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.  
*J.O./B.F. n° 04 du 25 janvier 1996.*
- 13 mai 1996 Décret n° 96-54/MEFSG/DGTCP/DT portant autorisation de cession à l'Etat burkinabé des actions anciennement détenues par la Meridien BIAO - SA dans le capital de la BIB.  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 1996.*
- Décret n° 96-55/MEFSG/DGTCP/DT portant autorisation de cession d'actions de la BIB détenues par deux investisseurs privés burkinabé à la Société Anonyme de Gérance et d'Armement.  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 1996.*
- Décret n° 96-56/MEFSG/DGTCP/DT portant autorisation de rétrocession par l'Etat burkinabé à la Banque Belgoise et à la Compagnie Africaine de

- Financement et de Participation (COFIPA) des actions anciennement détenues par la Meridien BIAO - SA dans le capital de la BIB.  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 1996.*
- 17 mai 1996 Décret n° 96-157/PRES/MP/MEF relatif à certaines opérations d'investissements et d'emprunts avec l'étranger.  
*J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.*
- Décret n° 96-158/PRES/MP/MEF réglementant les relations financières avec l'étranger.  
*J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.*
- Décret n° 96-159/PRES/MP/MEF relatif au contrôle de la position en F CFA et en devises des établissements bancaires et financiers vis-à-vis de l'étranger.  
*J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.*
- Décret n° 96-160/PRES/MP/MEF relatif à certaines opérations financières avec l'étranger.  
*J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.*
- 11 juin 1996 Décret n° 96-180/PRES portant promulgation de la loi n° 12/96/ADP du 2 mars 1996 portant réglementation bancaire.  
*J.O./B.F. n° 4 juillet 1996.*
- 3 juillet 1996 Décret n° 96-229/PRES/PM/MEF portant nomination d'administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la BIB.  
*J.O./B.F. n° 30 juin 1996.*
- 10 juillet 1996 Loi n° 22/96/ADP portant création d'un ordre national des experts comptables et des comptables agréés et réglementant la profession d'expert comptable et comptable agréé.  
*J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.*
- 11 juillet 1996 Loi n° 24/96/ADP portant organisation de la profession bancaire et statut professionnel des commissaires aux comptes.  
*J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.*
- 16 juillet 1996 Loi n° 25/96/ADP portant autorisation de contracter un emprunt d'Etat.  
*J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.*
- 13 août 1996 Décret n° 96-297/PRES portant promulgation de la loi n° 22/96/ADP du 10 avril 1996.  
*J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.*
- Décret n° 96-299/PRES portant promulgation de la loi n° 24/96/ADP du 11 mai 1996.  
*J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.*

- Décret n° 96-300/PRES portant promulgation de la loi n° 25/96/ADP du 16 juillet 1996.  
*J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.*
- 21 janvier 1997 Arrêté n° 97-8/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Pouléba et Koti.  
*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*
- Arrêté n° 97-9/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des caisses populaires du Sud-Ouest (URCPSO).  
*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*
- Arrêté n° 97-10/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Batié, Dano, Diébougou, Dissin, Dolo, Fouzan, Gaoua, Kampti, Koper, Loropéni et Nako.  
*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*
- Arrêté n° 97-11/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des coopératives d'épargne et de crédit de : Bam, Loagha, Rouko, Sabcé, Tikaré.  
*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*
- Arrêté n° 97-12/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des coopératives d'épargne et de crédit de : Béhéléké, Bourzanga, Guibaré, Kongoussi, Manegtaba, Nasséré, Rambo, Rollo, Soum, Zimtena.  
*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*
- 24 janvier 1997 Décret n° 97-29/PRES/PM/MEF portant levée de l'administration provisoire de la BFCI-B.  
*J.O./B.F. n° 08 du 20 février 1997.*
- Décret n° 07-32/PRES/PM/MEF portant nomination du Directeur Général de la BFCI-B.  
*J.O./B.F. n° 08 du 20 février 1997.*
- 4 février 1997 Arrêté n° 97-21/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT autorisant la Société Anonyme "ECOBANK BURKINA" à exercer son activité au Burkina Faso en qualité de banque.  
*J.O./B.F. n° 09 du 27 février 1997.*
- 14 février 1997 Décret n° 97-68/PRES/PM/MEF portant dissolution du Fonds Spécial de Remboursement et transfert des créances sur la BND-B au Trésor Public.  
*J.O./B.F. n° 11 du 13 mars 1997.*
- 26 février 1997 Arrêté n° 97-26/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des coopératives d'épargne et de crédit de Daka, Djimbara, Gani, Kassan et Laraba.  
*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*

Arrêté n° 97-27/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Bama, Farakan et Orodara.

*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*

Arrêté n° 97-28/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Cissin, Dapoya, Dassasgo, Gounghin, Koudougou, Pô, Sabou, Sig-Noghin, Song-Taaba, Tanghin Dassouri, Thiou, Ziniaré, Zitenga.

*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*

Arrêté n° 97-29/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Yatenga et du Passoré (URCPY).

*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*

Arrêté n° 97-30/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Bogoya, Gourcy, Kalsaka, Kossouka, Méné, Niésséga, Ouahigouya, Ramsa, Yako et Ziga.

*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*

Arrêté n° 97-31/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Plateau Central (URCPC).

*J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.*

17 avril 1997

Décret n° 97-174/PRES/PM/MEF portant approbation des statuts de la BFCI-B.

*J.O./B.F. n° 18 du 1<sup>er</sup> mai 1997.*

30 juillet 1997

Loi n° 18/II/97/AN portant définition et répression de l'usure.

18 août 1997

Arrêté n° 97-115/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'un service des Mutuelles ou Coopératives d'Epargne et de Crédit.

Arrêté n° 97-116/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).

8 septembre 1997

Arrêté n° 97-136/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Boulsa, Mogtêdo, Zorgho, Manni, Piéla, Pouytenga, Koupéla, Tenkodogo, Zéguédéguin, et Dargo.

*J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.*

Arrêté n° 97-137/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Koubri, Loumbila et Kaya.

*J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.*



- Arrêté n° 97-138/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Colsama et Banfora.  
*J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.*
- Arrêté n° 97-139/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Séguénéga, Bokin, Titao et Samba.  
*J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.*
- 10 septembre 1997 Décret n° 97-354/PRES portant promulgation de la loi n° 18/97/III/AN du 30/07/1997.
- 30 octobre 1997 Arrêté n° 97-172/MEF/SG/DGTCP/DAMOF autorisant BURKINA-BAIL à exercer son activité au Burkina Faso en qualité d'établissement financier.  
*J.O./B.F. n° 47 du 20 avril 1997.*
- Arrêté n° 97-172/MEF/SG/DGTCP/DAMOF autorisant BANK OF AFRICA-BURKINA FASO à exercer son activité au Burkina Faso en qualité de banque.  
*J.O./B.F. n° 47 du 20 avril 1997.*
- 3 novembre 1997 Arrêté n° 97-176/MEF/SG/DGTCP/DAMOF relatif au taux de l'usure.
- 17 décembre 1997 Loi n° 037/97 portant loi uniforme sur les instruments de paiements dans l'UMOA.  
*J.O./B.F. n° 10 du 5 mars 1998.*
- 4 février 1998 Décret n° 98/935/PRES/PM/MEF portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la CNCA.  
*J.O./B.F. n° 09 du 26 février 1998.*
- Arrêté n° 98-25/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant définition et fixation du d'intérêt légal pour l'année 1998.  
*J.O./B.F. n° 11 du 12 mars 1998.*
- Arrêté n° 98-30/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création d'un comité de suivi de la liquidation de l'ex-BND.  
*J.O./B.F. n° 11 du 12 mars 1998.*
- 26 février 1998 Arrêté n° 98-37/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de : Fada Ngourma, Bogandé, Diabo, Barsalgo, Pissila, Korsimoro, Ouézzinville, Colma, Sarfalao, Saponé, Toécé, Guelwongo.  
*J.O./B.F. n° 13 du 26 mars 1998.*
- 10 mars 1998 Arrêté n° 98-65/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de la coopérative féminine "PAG LA YIRI" d'épargne et de crédit.  
*J.O./B.F. n° 13 du 26 mars 1998.*

- 10 avril 1998 Arrêté n° 98-93/MEF/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires de l'Ouest (URCPO).  
*J.O./B.F. n° 19 du 7 mai 1998.*
- 20 avril 1998 Arrêté n° 98-93/MEF/SG/DGTCP/DT portant autorisation de la modification de la composition de l'actionnariat de la BFCI-B et le changement de sa dénomination en Société Générale de Banques au Burkina(SGB-B).  
*J.O./B.F. n° 19 du 7 mai 1998.*
- 19 juin 1998 Décret n° 98-224/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Société Burkinabé de Crédit Automobile (SOBCA).  
*J.O./B.F. n° 26 du 25 juin 1998.*
- Décret n° 98-225/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).  
*J.O./B.F. n° 26 du 25 juin 1998.*
- Décret n° 98-226/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).  
*J.O./B.F. n° 26 du 25 juin 1998.*
- 15 juillet 1998 Décret n° 98-298/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Société Générale de Banques au Burkina (SGBB).  
*J.O./B.F. n° 31 du 30 juillet 1998.*
- Décret n° 98-315/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).  
*J.O./B.F. n° 32 du 6 août 1998.*
- Décret portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).  
*J.O./B.F. n° 32 du 6 août 1998.*
- Arrêté n° 98-176/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des Caisses Populaires de Nouma, Solenzo, Ouarkoye, Sanaba, Boudoukuy.  
*J.O./B.F. n° 34 du 20 août 1998.*
- Arrêté n° 98-189/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Sourou et de Nayala (URC-SONA).  
*J.O./B.F. n° 35 du 27 août 1998.*
- Arrêté n° 98-93/MEF/SG/DGTCP/DAMOF autorisant la Société Burkinabé

de Financement (SOBFI) à exercer son activité au Burkina Faso en qualité d'Établissement Financier.

*J.O./B.F. n° 36 du 3 septembre 1998.*

Arrêté n° 98-213/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Centre-Est (URCPCE).

*J.O./B.F. n° 41 du 8 octobre 1998.*

Arrêté n° 98-214/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des Caisses Populaires de Kombissiri et Garango.

*J.O./B.F. n° 41 du 8 octobre 1998.*

18 septembre 1998

Arrêté n° 98-224/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de l'Union Régionale des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Zoundwéogo (UCEC/Z).

*J.O./B.F. n° 42 du 15 octobre 1998.*

Arrêté n° 98-232/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant normalisation des formules de chèques du Trésor Public, des services de chèques postaux ou de tout autre organisme habilité par la loi.

*J.O./B.F. n° 47 du 19 novembre 1998.*

Arrêté n° 98-233/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du montant du droit du timbre sur les formules de chèques non pré-barrés endossables.

*J.O./B.F. n° 47 du 19 novembre 1998.*

Arrêté n° 98-234/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant définition des modalités et conditions d'accès au fichier de la Banque Centrale relatifs aux incidents de paiement.

*J.O./B.F. n° 47 du 19 novembre 1998.*

Arrêté interministériel conjoint n° 98/201/MJ/MEF relatif au certificat de non paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision.

*J.O./B.F. n° 50 du 10 décembre 1998.*

Arrêté n° 98-255/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création du comité consultatif des paiements dans les pays de l'UMOA.

*J.O./B.F. n° 50 du 10 décembre 1998.*

Arrêté n° 98-259/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant détermination des conditions et des modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque.

*J.O./B.F. n° 50 du 10 décembre 1998.*

Arrêté n° 98-201/MJ/MEF du 29 octobre 1998 relatif au certificat de non paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision.

- 20 janvier 1999 Décret n° 99-12/PRES/PM/MEF portant création du Comité Consultatif National chargé des dossiers de demande d'agrément des Institutions Financières Décentralisées.
- 29 janvier 1999 Arrêté n° 99-10/MEF/SG/DGTCP/ACCT portant rémunération des dépôts de fonds au Trésor Public.  
Arrêté n° 99-11/MEF/SG/DGTCP/ACCT portant tarification des opérations relatives à la tenue des comptes de dépôts de fonds au Trésor public.  
Arrêté n° 99-16/MEF/DGTCP/DAMOF/SIFD portant agrément des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Fada et de Piéla.
- 17 février 1999 Décret n° 99-36/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).
- 22 février 1999 Arrêté n° 99-33/MEF/SG/DGB/DBC/BC portant fixation du taux d'intérêt créditeur applicable aux dépôts de fonds au Trésor Public.
- 24 mars 1999 Arrêté n° 99-36/MEF/SG/DGTCP/DAMOF, portant définition et fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 1999.
- 4 mars 1999 Arrêté n° 43/MEF/SG/DGTCP/ACCT fixant la liste des comptes de dépôts de fonds rémunérés au Trésor Public.
- Octobre 1999 Arrêté n° 99-195/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gomboussougou.
- 1<sup>er</sup> décembre 1999 Arrêté n° 99-217/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant mise sous administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB).  
Arrêté n° 99-218/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant nomination d'un administrateur provisoire pour la Financière du Burkina (FIB).  
Arrêté n° 99-219/MEF/SG/DGTCP/DAMOF instituant un Comité de Suivi de l'Administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB).
- 9 décembre 1999 Décret n° 99-451/PRES/PM/MEF portant réglementation des ouvertures de comptes en banques commerciales au profit des structures publiques.
- 3 février 2000 Arrêté n° 22/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant définition et fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2000.  
*J.O./B.F. n° 10 du 9 mars 2000.*
- 15 février 2000 Arrêté n° 2000-36/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant nomination des membres du Comité de Suivi de l'Administration provisoire de la Financière du Burkina.  
*J.O./B.F. n° 10 du 9 mars 2000.*

- 21 février 2000 Arrêté n° 2000-42/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Service-Négoce-Commerce (S.N.G.-Burkina), aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 20 du 18 mai 2000.*
- 22 février 2000 Arrêté n° 2000-45/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant prorogation de l'administration provisoire de la Financière du Burkina.  
*J.O./B.F. n° 11 du 16 mars 2000.*
- 27 avril 2000 Décret n° 2000-89/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant autorisation d'extension des activités de la SOBCA au crédit-bail.  
*J.O./B.F. n° 24 du 15 juin 2000.*
- 20 juin 2000 Décret n° 2000-265/PRES/PM/MEF portant modalités d'émission de bons du Trésor.  
*J.O./B.F. n° 26 du 29 juin 2000.*
- 25 juin 2000 Arrêté n° 2000-116/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Toma (MECT).  
*J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.*
- 23 juin 2000 Arrêté n° 2000-117/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de l'Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (UCVEC).  
*J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.*
- 23 juin 2000 Arrêté n° 2000-118/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 8 caisses populaires de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).  
*J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.*
- 23 juin 2000 Arrêté n° 2000-119/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant reconnaissance de 19 caisses villageoises d'Epargne et de Crédit (CVEC) de l'Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (U.C.V.E.C.).  
*J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.*
- 15 septembre 2000 Arrêté n° 2000-177/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant prorogation de l'administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB).  
*J.O./B.F. n° 41 du 12 octobre 2000.*
- 10 novembre 2000 Arrêté n° 209/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Nationale des postes (SONAPOST) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 06 du 8 février 2001.*
- 2 janvier 2001 Arrêté n° 2001-1/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 3 caisses populaires de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-Ouest (URCPSO).  
*J.O./B.F. n° 06 du 8 février 2001.*

- Arrêté n° 2001-2/MEF/SF/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 3 Caisses Populaires de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).
- 19 avril 2001 Arrêté n° 2001-121/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Générale d'entreprise - SARL (S.G.E.) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 23 du 7 juin 2001.*
- 7 juin 2001 Arrêté n° 2001-188/MEF/SG/DGTCP/S-IFD portant agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit de Sidéradougou.  
*J.O./B.F. n° 28 du 12 juillet 2001.*
- Arrêté n° 2001-189/MEF/SF/DGTCP/S-IFD portant agrément de trois Caisses Populaires de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).
- Arrêté n° 2001-190/MEF/SG/DGTCP/S-IFD portant agrément de la Caisse Populaire de Satiri de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).
- Arrêté n° 2001-191/MEF/SG/DGTCP/S-IFD portant agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit "la Promotion" de Bobo-Dioulasso.
- 5 septembre 2001 Arrêté n° 2001-306/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour les fonctions de dirigeants en faveur de Monsieur Jean-Pierre BAJON-ARNAL.  
*J.O./B.F. n° 39 du 27 septembre 2001.*
- Arrêté n° 2001-313/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 9 Bôoré-traditions d'épargne et de crédit (B-TEC) de la Fédération Nationale des Groupements "NAAM" (FNGN).
- 20 septembre 2001 Arrêté n° 2001-336/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour les fonctions d'administrateur en faveur de Monsieur Bernadus Antonius Maria ZWINKELS.  
*J.O./B.F. n° 42 du 18 octobre 2001.*
- 16 novembre 2001 Décret n° 2001-615/PRES/PM/MEF portant renouvellement du mandat d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).  
*J.O./B.F. n° 47 du 22 novembre 2001.*
- 28 décembre 2001 Arrêté n° 2001-461 MEF/SG/DGCTP/DAMOF portant autorisation de changement de la dénomination sociale de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Burkina (CNCA-B) en Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB).  
*J.O./B.F. n° 2 du 10 janvier 2002.*

- 10 janvier 2002 Arrêté n° 2002-016/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant retrait de l'agrément de la Coopérative Pag Layiri d'Epargne et de Crédit (COPLYCE).  
*J.O./B.F. n° 4 du 24 janvier 2002.*
- 25 janvier 2002 Arrêté n° 2002-027/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2002.  
*J.O./B.F. n° 5 du 31 janvier 2002.*
- 29 janvier 2002 Arrêté n° 2002-039/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément du Groupement Général d'Entreprise (GGE) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 2002.*
- Arrêté n° 2002-040/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SMC portant autorisation préalable pour la cession des actions détenues par la SFOM dans le capital social de la BICIA-B en faveur de BNP PARIBAS.  
*J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 2002.*
- Arrêté n° 2002-041/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur Lassané SORE aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 2002.*
- 4 avril 2002 Arrêté n° 2002-109/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création d'un comité de suivi de l'administration provisoire de l'Union des Caisses Populaire du Sud Ouest (URCPSO).  
*J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-110/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant nomination d'un administrateur provisoire de l'URCPSO.  
*J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-111/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant mise sous administration provisoire de l'URCPSO.  
*J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.*
- 12 avril 2002 Arrêté n° 2002-119/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour les fonctions d'administrateur en faveur de Messieurs Mohamed Omer JABALAH et Mohamed Fahti Emhemmed A. KHALIL.  
*J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.*
- 22 avril 2002 Arrêté n° 2002-138/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant autorisation pour la cession des actions de la Banque Internationale du Burkina (BIB) détenues par la Belgolaise au Fonds Burkinabé de Développement (FBDES).  
*J.O./B.F. n° 21 du 23 mai 2002.*

- 26 avril 2002 Arrêté n° 2002-164/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Service Finance Commerce (SEFICO) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 2002.*
- 3 mai 2002 Arrêté n° 2002-159/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 3 BÔORE-Tradition d'Epargne et de Crédit (B-TEC) de la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN).  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-160/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la communauté épargne et crédit de l'association pour la paix et la solidarité.  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-161/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la caisse communautaire rurale de Zincko de l'association Manégré/Zincko.  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-162/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Gulmu-Tangaye de l'association d'appui et de promotion rurale du Gulmu.  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-163/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Caisse Communautaire Rurale de Nagréongo de l'association Sougrinooma/Nagéongo.  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-164/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Caisse Populaire de Toussiana de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.*
- Arrêté n° 2002-167/MEF/SG/DGCTP/S-IFD portant reconnaissance de deux Coopératives d'Epargne et de Crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Sourou/Nayala (URCSONA).  
*J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.*
- 16 mai 2002 Arrêté n° 2002-181/MEF/SG/DGCTP portant conditions d'émission et de souscription des bons du trésor en compte "BT-CC-2002-01".  
*J.O./B.F. n° 23 du 6 juin 2002.*
- Arrêté n° 2002-182/MEF/SG/DGCTP/DAMOF portant création, attribution et composition du comité d'adjudication de bons du trésor.  
*J.O./B.F. n° 23 du 6 juin 2002.*



- 3 juin 2002 Décret n° 2002-176/PRES/PM/MEF/ portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).  
*J.O./B.F. n° 25 du 20 juin 2002.*
- Décret n° 2002-188/PRES/PM/MEF/ portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB).  
*J.O./B.F. n° 25 du 20 juin 2002.*
- 1<sup>er</sup> août 2002 Arrêté n° 2002-274/MFB/SG/DGCTP/DAMOF portant autorisation pour la cession des actions de la Société Burkinabé d'Equiperment (SBE) en faveur des personnes physiques et morales burkinabé.  
*J.O./B.F. n° 39 du 26 septembre 2002.*
- 7 octobre 2002 Arrêté n° 2002-364/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFS portant agrément de 3 caisses populaires de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-Ouest (URCP SO).  
*J.O./B.F. n° 08 du 20 février 2003.*
- Arrêté n° 2002-365/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans du Nord-Ouest du Burkina Faso (MECANO/BF).  
*J.O./B.F. n° 08 du 20 février 2003.*
- Arrêté n° 2002-366/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de trois (03) Coopératives d'Epargne et de Crédit de l'Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Zoundwéogo (UCEC-Z).  
*J.O./B.F. n° 08 du 20 février 2003.*
- 18 décembre 2002 Décret n° 2002-583/PRES/PM/MFB portant nomination d'administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BAC-B).  
*J.O./B.F. n° 01 du 02 janvier 2003.*
- 20 janvier 2003 Arrêté n° 2003-009/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de trois (03) Coopératives communautaires d'Epargne et de Crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du BAM (URC BAM).  
*J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.*
- Arrêté n° 2003-010/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant retrait de reconnaissance de 06 (six) coopératives d'épargne et de crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du BAM (URCBAM).  
*J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.*

- 24 janvier 2003 Arrêté n° 2003-021/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD/ portant retrait d'agrément de 05 (cinq) coopératives d'épargne et de crédit de l'Union Régionale des coopératives d'épargne et de crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du BAM (URCBAM).  
*J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.*
- Arrêté n° 2003-023/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur KORG0 Abdoulaye aux fins d'exécuter les opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.*
- Arrêté n° 2003-025/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de l'Association des Caisses d'Epargne et de Crédit de l'OU DALAN (ACECO).  
*J.O./B.F. n° 10 du 06 mars 2003.*
- 29 janvier 2003 Arrêté n° 2003-28/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 11 (onze) caisses d'épargne et de crédit de l'Association des Caisses d'Epargne et de Crédit de l'OU DALAN (ACECO).  
*J.O./B.F. n° 10 du 06 mars 2003.*
- 31 janvier 2003 Arrêté n° 2003-030/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2003.  
*J.O./B.F. n° 10 du 06 mars 2003.*
- 9 avril 2003 Arrêté n° 2003-093/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant détermination des conditions et des modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiements par chèque.  
*J.O./B.F. n° 19 du 8 mai 2003.*
- 21 avril 2003 Arrêté n° 2003-0141/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur Sina DIARRA aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.*
- 7 mai 2003 Arrêté n° 2003-160/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S IFD portant agrément de la caisse populaire de SIDERADOUGOU.  
*J.O./B.F. n° 24 du 12 juin 2003.*
- 23 juin 2003 Arrêté n° 2003-0252/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément la Société Bureau de Change et de Distribution - Burkina (BCD-B).  
*J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.*
- 1<sup>er</sup> juillet 2003 Arrêté n° 2003-0268/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour la fonction de dirigeants en faveur de Monsieur Khaled Mohamed FAITOUR.  
*J.O./B.F. n° 34 du 21 août 2003.*

- 21 juillet 2003 Arrêté n° 2003-0295/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur Ben Idriss ZERBO aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.*
- Arrêté n° 2003-0296/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI de la Société Saiguru Travel et Tours Service aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.*
- 6 août 2003 Arrêté n° 2003-0325/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant avis conforme favorable à la demande d'agrément en qualité de banque de la Société Anonyme dénommée Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC-Burkina Faso).  
*J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.*
- Arrêté n° 2003-0326/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant avis conforme favorable à la demande d'autorisation préalable pour une extension des activités introduite par Burkina-Bail.  
*J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.*
- 8 août 2003 Arrêté n° 2003-0337/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant avis conforme favorable à la demande d'autorisation pour la réception de fonds du public introduite par Burkina-Bail.  
*J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.*
- 11 août 2003 Décret n° 2003-413/PRES/PM/MPF portant nomination d'un Administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BAC-B).  
*J.O./B.F. n° 35 du 28 août 2003.*
- 20 Octobre 2003 Arrêté n° 1003-447/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation introduite par la SGBB en faveur de Madame Josette Rénée GAZON GUINDONI et de Monsieur André Antoine SELLES, tous deux de nationalité française pour leur permettre d'exercer respectivement les fonctions d'administrateur et de dirigeant au sein dudit établissement.  
*J.O./B.F. n° 50 du 11 décembre 2003.*
- 19 janvier 2004 Arrêté n° 20046035/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux légal pour l'année 2004.  
*J.O./B.F. n° 16 du 15 avril 2004.*
- 26 janvier 2004 Arrêté n° 2004-045/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément des Caisses Populaires de Banzon et de Dandé.  
*J.O./B.F. n° 12 du 8 mars 2004.*

Arrêté n° 2004-046/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit du Soum.

*J.O./B.F. n° 12 du 8 mars 2004.*

Arrêté n° 2004-047/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant retrait de la reconnaissance de la Caisse d'Epargne et de Crédit du Soum.

*J.O./B.F. n° 12 du 8 mars 2004.*

23 février 2004

Arrêté n° 2004-077/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur SKAFF Michel Youssef aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.

*J.O./B.F. n° 15 avril 2004.*

27 février 2004

Arrêté n° 2004-094/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire introduite par la BICIA-B en faveur de Monsieur Eric Marie FAUVEL, pour l'exercice des fonctions de dirigeant.

*J.O./B.F. n° 16 du 15 avril 2004.*

Arrêté n° 2004-095/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire introduite par BURKINA BAIL en faveur de Monsieur Brahim ANANE, pour l'exercice des fonctions d'administrateur.

*J.O./B.F. n° 16 du 15 avril 2004.*

5 mars 2004

Arrêté n° 2004-0103/MFB/SG/DGTCP/DAMOF fixant la liste des intermédiaires agréés pour l'application du règlement n° R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

*J.O./B.F. n° 17 du 22 avril 2004.*

Arrêté n° 2004-0104/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de la Banque Sahelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) en qualité d'intermédiaire habilité à exécuter des opérations de change et toute autre opération entre un résident et non résident.

*J.O./B.F. n° 17 du 22 avril 2004.*

16 mars 2004

Arrêté n° 2004-0121/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agément des Caisses Populaires de Karangasso-Vigué, Samorogouan, Kolumbia, Réo, Didyr et de Nanoro du réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).

*J.O./B.F. n° 18 du 29 avril 2004.*

- Arrêté n° 2004-0122/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit du secteur 30 de Ouagadougou.  
*J.O./B.F. n° 18 du 29 avril 2004.*
- 30 mars 2004 Arrêté n° 2004-145/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Madame DIARRA/YARO Félicité aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.  
*J.O./B.F. n° 19 du 6 mai 2004.*
- Arrêté n° 2004-147/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant création d'un Comité National de Coordination chargé de la promotion des activités liées à la préparation et à la célébration de l'année internationale du micro-crédit (2005).  
*J.O./B.F. n° 19 du 6 mai 2004.*
- 12 mai 2004 Arrêté n° 2004-223/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant renouvellement des membres du Comité National Consultatif chargé de l'examen des dossiers de demande d'agrément.  
*J.O./B.F. n° 25 du 17 juin 2004.*
- Arrêté n° 2004-224/MFB/SG/DGTCP/DAMO/S-IFD portant agrément des Caisses Populaires de Baguéra, Bérégadougou et Koloko du Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).  
*J.O./B.F. n° 25 du 17 juin 2004.*
- 20 juillet 2004 Décret n° 2004-306/PRES/PM/MFB portant nomination de Monsieur Lassané KABORE en qualité d'administrateur de la Banque Commerciale du Burkina (BCB) en remplacement de Madame Noélie ZONGO.  
*J.O./B.F. Spécial n° 01 du 29 juillet 2004.*
- 03 juin 2005 Décret n° 2005-292/PRES/PM/MFB portant nomination de Monsieur Moumounou GNANKABARY en qualité d'administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la Banque Internationale du Burkina (B.I.B.).  
*J.O./B.F. n° 25 du 23 juin 2005.*
- 24 novembre 2005 Décret n° 2005-572/PRES/PM/MFB portant nomination de Monsieur Mamadou GUIRA en qualité d'administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (B.I.C.I.A.B.).  
*J.O./B.F. n° 49 du 8 décembre 2005.*

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**Décisions à caractères législatif ou réglementaire  
arrêtées au 31 décembre 2005**

- 5 août 1975      Loi n° 75-549 portant réglementation bancaire.  
*J.O./C.I. n° 43 du 4 septembre 1975.*
- 29 octobre 1975      Décret n° 75-776 accordant, au Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente, l'exonération de la commission de transfert instituée par le décret n° 73-383 du 27 juillet 1973.  
*J.O./C.I. n° 59 du 27 novembre 1975.*
- 25 novembre 1975      Décret n° 75-835 fixant la procédure d'agrément, de retrait d'agrément et d'autorisation de modification des conditions d'exploitation des banques et établissements financiers.  
*J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.*
- Décret n° 75-836 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture des guichets ou agences de banques ou établissements financiers.  
*J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.*
- Décret n° 75-837 fixant le capital social des banques et établissements financiers.  
*J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.*
- Décret n° 75-838 portant organisation de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.  
*J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.*
- 2 janvier 1976      Arrêté n° 2 autorisant la First National City Bank of New York à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.  
*J.O./C.I. n° 8 du 12 février 1976.*
- 18 mars 1976      Arrêté n° 267 autorisant la Banco Real de Sao Paulo à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.  
*J.O./C.I. n° 19 du 29 avril 1976.*
- 6 mai 1976      Ratification à la loi n° 75-549 du 5 août 1975 portant réglementation bancaire.  
*J.O./C.I. n° 20 du 6 mai 1976.*
- 13 août 1976      Arrêté n° 742 autorisant la Mutuelle de Garantie Uniwarrant S.A à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.  
*J.O./C.I. n° 44 du 23 septembre 1976.*
- Arrêté n° 743 autorisant la société Inter-Africaine de Financement à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.  
*J.O./C.I. n° 44 du 23 septembre 1976.*
- 1<sup>er</sup> septembre 1976      Arrêté n° 75-70 portant organisation et attribution des services centraux de la Caisse Nationale.  
*J.O./C.I. n° 54 du 25 novembre 1976.*

- 18 novembre 1976 Arrêté n° 1018 autorisant la First National City Bank of New York à procéder au changement de sa dénomination.  
*J.O./C.I. n° 59 du 23 décembre 1976.*
- 3 janvier 1977 Arrêté n° 1 autorisant la Société Ivoirienne de Cautionnement et de Garantie (S.I.C.G.) à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.  
*J.O./C.I. n° 6 du 10 février 1977.*
- 11 mars 1977 Décret portant organisation des relations financières de la Côte d'Ivoire avec la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Léone dans le cadre de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest.  
*J.O./C.I. n° 16 du 14 avril 1977.*
- 8 avril 1977 Arrêté n° 203 autorisant la Compagnie Ivoirienne de Financement Immobilier (CIFIM), à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.  
*J.O./C.I. n° 21 du 19 mai 1977.*
- 24 août 1977 Décret n° 77-649 portant modification du décret 75-445 du 23 juin 1975 créant la Banque Nationale pour l'Epargne et le Crédit.
- 6 septembre 1977 Arrêté n° 869 autorisant la B.C.C. à exercer toute activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
- 7 septembre 1977 Arrêté n° 087 autorisant la Banco do Brasil à exercer toute activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
- 18 septembre 1977 Loi n° 77-994 portant création de la Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications.  
*J.O./C.I. n° 1 du 15 janvier 1978.*  
Cette loi abroge l'arrêté n° 75-70 portant organisation et attribution des services centraux de la Caisse Nationale d'Epargne.
- 10 mars 1978 Décret n° 78-179 portant organisation et fonctionnement d'une banque dénommée Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications.  
*J.O./C.I. n° 16 du 6 avril 1978.*
- 11 août 1978 Arrêté n° 1376 autorisant la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire à exercer toute activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire dans les conditions et selon les modalités définies par le décret 75-835 du 25 novembre 1975.  
*J.O./C.I. n° 41 du 14 septembre 1978.*
- 16 septembre 1978 Arrêté n° 1558 autorisant le Trésorier Payeur Général à souscrire les billets de mobilisation des concours consentis à l'Etat dans le cadre de l'article 15 des statuts de la B.C.E.A.O.  
*J.O./C.I. n° 49 du 19 octobre 1978.*
- 29 novembre 1978 Arrêté n° 2723 autorisant la SOGEFIBAIL à exercer une activité d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
- 30 janvier 1979 Arrêté n° 146 complétant l'arrêté n° 1582 du 18 septembre 1978 portant admission d'intermédiaires habilités à effectuer les opérations de change,

mouvements de capitaux et transferts de toute nature entre la Côte d'Ivoire et l'Etranger, ou en Côte d'Ivoire, entre un résident et un non résident :

- Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications ;

- Banque Atlantique de Côte d'Ivoire.

*J.O./C.I. n° 12 du 8 mars 1979.*

- 5 novembre 1979 Arrêté n° 1691 autorisant la Banque Ivoirienne de Construction et des Travaux Publics (BICT) à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
- 14 février 1980 Décret n° 80-249 M.E.F.P. portant agrément de la Société Ivoirienne de Crédit Automobile et de Financement (SICAF).
- 2 juin 1980 Arrêté n° 725 M.E.F.P. portant modification des taux d'intérêt des obligations cautionnées.
- 20 août 1980 Décret n° 80-997 portant dissolution de la Société d'Etat dénommées Société Nationale de Financement (SONAFI).
- 10 septembre 1980 Arrêté n° 1102/M.E.F.P./MERSE/CAB modifiant l'arrêté n° 1048 M.E.F.P. du 25 août 1980 fixant les conditions de dissolution de la Société d'Etat dénommées Société Nationale de Financement (SONAFI).
- 18 février 1981 Décret n° 81-139 portant dissolution du Fonds de Garantie des Crédits aux Entreprise Ivoiriennes.  
Décret n° 81-396 portant dissolution de la Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications (BICT).  
Décret n° 81-397 portant création de la Caisse Nationale d'Epargne.
- 15 juin 1981 Arrêté conjoint 777/M.E.F./ME2/M.P.T. fixant les conditions de liquidation de la BIPT.
- 24 février 1982 Décret n° 82-212 fixant le capital social des banques et établissements financiers.
- 3 mars 1983 Arrêté n° 212 autorisant la Middle East Bank Ltd à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
- 9 mars 1983 Décret n° 83-168 autorisant la cession des actions de la BNEC.  
*J.O./C.I. n° 14 du 7 avril 1983.*
- 15 juin 1983 Arrêté n° 576 autorisant la BICI-BAIL à exercer une activité de Crédit-bail mobilier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.  
*J.O./C.I. n° 31 des 4 et 11 août 1983.*



- 13 juillet 1983 Arrêté n° 647 portant agrément de la Société de Participation de Côte d'Ivoire (SOPARCI) en qualité d'établissement financier.  
*J.O./C.I. n° 36 du 15 décembre 1983.*
- 14 septembre 1983 Décret n° 83-1004 autorisant la participation de l'Etat de Côte d'Ivoire à une augmentation de capital de la S.I.B.  
*J.O./C.I. n° 39 du 6 octobre 1983.*
- 9 décembre 1983 Arrêté n° 1097 autorisant la banque Paribas-Côte d'Ivoire à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
- 18 avril 1984 Arrêté n° 398 portant additif à la liste des intermédiaires habilités à effectuer des opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents.
- 13 juin 1984 Décret n° 84-775 portant dissolution de l'établissement public "Caisse Nationale d'Epargne" et dévolution de son patrimoine.
- 25 juillet 1990 Loi n° 90-589 portant réglementation bancaire.  
Loi n° 90-592 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA.  
Décret n° 90-592 portant ratification de la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA.  
Décret n° 90-593 portant publication de la Convention instituant la Commission Bancaire de l'UMOA.
- 29 avril 1991 Loi n° 91-275 portant ratification de l'ordonnance n° 90-927 du 19 septembre 1990 relative à la suppression du prélèvement annuel additionnel aux impôts versés au Fonds National d'Investissement (FNI).
- 6 juin 1991 Arrêté n° 30 du Ministère des Finances, portant dissolution de la Mutuelle Universel de Garantie (UNIWARRANT).
- 9 juillet 1991 Arrêté n° 433 du Ministère des Finances, portant nomination d'un Administrateur auprès de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI).
- 18 juillet 1991 Arrêté n° 451 du Ministère des Finances, portant suspension des activités bancaires de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI).
- 26 août 1991 Arrêté n° 608 du Ministère des Finances, portant dissolution de l'Etablissement International de Financement et de Crédit (EIFC).
- 30 septembre 1991 Arrêté n° 773 du Ministère des Finances, portant dissolution de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA).
- 1<sup>er</sup> octobre 1991 Arrête n° 773 portant retrait d'agrément à la "Banque Nationale pour le Développement Agricole" (BNDA).

REGLEMENTATION BANCAIRE  
COTE D'IVOIRE

- 8 janvier 1992 Décret n° 92-10 autorisant la modification de la participation publique dans le capital des banques.
- 15 janvier 1992 Arrêté n° 16 portant nomination d'un Administrateur provisoire de la "Bank of Credit and Commerce International Côte d'Ivoire" en abrégé BCCI Côte d'Ivoire.
- 12 mai 1992 Arrêté n° 467 portant retrait d'agrément et nomination d'un liquidateur de la BCCI Côte d'Ivoire.
- 15 mai 1992 Décret n° 92-311 relatif au classement, à la forme juridique et aux opérations des Etablissements Financiers.  
Décret n° 92-312 fixant le capital social des Etablissements Financiers.
- 2 septembre 1992 Décret n° 92-528 portant modification de l'article 9 du décret n° 88-730 du 25 août 1988, relatif à la composition du Conseil de Gérance de l'Etablissement public à caractère financier dénommé : "Caisse Autonome d'Amortissement" (CAA).
- 11 septembre 1992 Loi n° 92-565 instituant une procédure de recouvrement de certaines créances des Banques et Etablissements Financiers prises en charge par l'Etat.
- 15 septembre 1992 Décret n° 92-578 portant création de l'Etablissement public à caractère financier dénommé "Société Nationale de Recouvrement de Côte d'Ivoire" (SONARECI) et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.
- 23 décembre 1992 Loi n° 92-945 relative à la création et à l'organisation des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières, en abrégé (OPCVM).
- 29 décembre 1992 Arrêté n° 1391 portant nomination de membres du Conseil de Surveillance de la SONARECI.
- 15 mars 1993 Arrêté n° 141 nommant la SONARECI, liquidateur des Banques et Etablissements Financiers en liquidation.
- 9 août 1993 Loi n° 93-661 relative au secret bancaire.
- 19 août 1993 Décret n° 93-681 pris pour l'application de la loi n° 92-945 du 23/12/1992 relative à la création et à l'organisation des organisme de placements collectifs en valeurs mobilières.
- 25 octobre 1993 Arrêté n° 949 relatif au taux de l'usure.
- 10 novembre 1993 Arrêté n° 1011 fixant les conditions de rémunération et de fonctionnement du livret d'épargne populaire.
- 17 mars 1994 Arrêté n° 167 instituant un comité de suivi du projet de réhabilitation et de promotion des caisses rurales d'épargne et de prêts.
- 9 juin 1994 Loi n° 94-338 relative à la privatisation des participations et actifs de l'état dans certaines entreprises et établissements publics nationaux.

- 21 juillet 1994 Arrêté n° 585 autorisant le changement de dénomination de la Banque Réal de Côte d'Ivoire.  
Arrêté n° 586 autorisant la cession des actions de la Banque Réal de Côte d'Ivoire.
- 21 septembre 1994 Décret n° 94-532 portant modalités d'application de la loi n° 94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'état dans certaines entreprises et établissements publics nationaux.
- 26 juin 1995 Loi n° 95-495 portant modification de l'article 40 de la loi n° 90-589 du 25 juillet 1990 portant réglementation bancaire.
- 14 décembre 1995 Arrêté n° 1430 portant autorisations préalables de cession des actions de l'Union des Banques en Côte d'Ivoire (UBCI-BANAFRIQUE) au profit du Groupe African Financial Holding (AFH) et pour le changement de sa dénomination sociale en Bank Of Africa-Côte d'Ivoire (BOA-Côte d'Ivoire).
- 28 décembre 1995 Arrêté n° 1465 portant agrément de la Coopérative Ivoirienne d'Epargne et de Crédit Automobile (CIVECA) en qualité d'établissement financier du premier groupe.
- 5 janvier 1996 Arrêté n° 0011 portant réimmatriculation des Etablissements de Crédits en Côte d'Ivoire.
- 6 mars 1996 Arrêté n° 0111 autorisant la cession à l'Etat de Côte d'Ivoire des actions du Crédit Lyonnais Global Banking dans la Société Ivoirienne de Banque (SIB).
- 13 mars 1996 Décret n° 96-226 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.
- 22 juillet 1996 loi n° 96562 portant réglementation des institution mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit en Côte d'Ivoire.
- 25 juillet 1996 Décret n° 96-569 portant modification du décret n° 96-226 du 13 mars 1996 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.
- 26 novembre 1996 Arrêté n° 1129 portant agrément de la société "OMNIFINANCE S.A" en qualité d'établissement financier.
- 11 décembre 1996 Décision n° A-001/96 du Conseil Constitutionnel relative à la convention du 03-07-1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.
- 30 décembre 1996 Arrêté n° 1296 portant autorisation préalable de modification de l'actionariat de la BIAO-CI.
- 7 janvier 1997 Arrêté n° 01 instituant le Comité Interministériel Ad-hoc chargé de conduire l'étude sur la création d'une Banque pour le Financement de l'Industrie en Côte d'Ivoire.

- 22 janvier 1997 Décret n° 97-36 portant modification du décret n° 96-226 du 13/03/1996 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.  
Décret n° 97-37 portant application de la loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
- 19 février 1997 Arrêté n° 17 créant un comité de Pilotage du Projet Banque Nationale de Crédit Agricole.
- 25 mars 1997 Arrêté n° 198 portant nomination de Sous-Directeur d'Administration Centrale à la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor.  
Arrêté n° 199 modifiant l'arrêté portant organisation de la Direction du Trésor, des Affaires Monétaires et Bancaires et portant création de la Sous-Direction des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit.
- 13 mai 1997 Arrêté n° 352 portant retrait d'agrément de la Barclays Bank PLC (BB PLC) en qualité de banque.  
Arrêté n° 354 portant agrément de la Barclays Bank Côte-d'Ivoire (BBCI) en qualité de banque.  
Arrêté n° 357 portant autorisation de cession des actions de la Barclays Bank Côte d'Ivoire (BBCI) à la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI).  
Arrêté n° 358 portant autorisation de changement de dénomination de la Barclays Bank Côte d'Ivoire (BBCI) en Compagnie Bancaire de l'Atlantique en Côte d'Ivoire (CO-BACI).
- 22 mai 1997 Arrêté n° 375 portant nomination de la SONARECI liquidateur de la Société Etablissement International de Financement et de Crédit (EIFC).  
Arrêté n° 376 portant nomination de la SONARECI liquidateur de la Société Mutuelle Universelle de Garantie (UNIWARRANT).
- 14 juillet 1997 Arrêté n° 534 portant création du Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADESM).
- 4 septembre 1997 Loi n° 97-518 relative aux instruments de paiements : chèque, carte de paiement, lettre de change, billet à ordre.  
Loi n° 97-521 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.
- 8 octobre 1997 Décret n° 97-581 portant modification du décret n° 97-36 du 22 janvier 1997 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.  
Décret n° 97-582 modifiant le décret n° 92-115 du 16 mars 1992 portant

- organisation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor et fixant les attributions du Directeur Général.
- 23 décembre 1997 Loi n° 97-721 relative aux coopératives.
- 25 février 1998 Décret n° 98-88 réglementant les relations financières avec l'étranger.
- 9 avril 1998 Arrêté n° 884 relatif aux demandes d'agrément et aux opérations de change manuel.
- Avis n° 885 relatif à la constitution de demande d'agrément et aux opérations de change manuel.
- 30 juin 1998 Décret n° 98-376 portant réorganisation des services postaux et financiers de la poste.
- Décret n° 98-378 portant création de la Société d'Etat dénommée "Caisse d'Epargne et des Chèques Postaux".
- 12 août 1998 Décret n° 98-462 relatif aux conditions d'exercice des activités d'égrainage de coton graine.
- Décret n° 98-463 portant création du Comité Tripartite de suivi de la filière coton.
- 30 septembre 1998 Ordonnance n° 98-531 portant dissolution de l'Etablissement Public à caractère financier dénommé "Bourse des Valeurs Mobilières" et transfert de ses missions de service public.
- Décret n° 98-533 fixant la date de dissolution et les modalités de liquidation de l'Etablissement à caractère financier dénommé "Bourse des Valeurs Mobilières".
- 15 octobre 1998 Arrêté n° 02 portant agrément des exportateurs de café et de cacao pour la campagne 1998/1999.
- 23 novembre 1998 Loi n° 98-742 portant loi de finances pour la gestion 1999.
- 25 novembre 1998 Décret n° 98-616 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.
- Décret n° 98-642 portant organisation du Ministère de la Promotion du Commerce Extérieur.
- 20 janvier 1999 Décret n° 99-40 portant dissolution de la Société d'Etat dénommée CSSPPA.
- Décret n° 99-41 autorisant la participation de l'Etat au capital de la société "Nouvelle CAISTAB".

- Décret n° 99-44 portant création du Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP).
- 3 février 1999 Décret n° 99-78 entérinant l'élection de Monsieur Abdoulaye KONE, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.).
- 10 février 1999 Arrêté n° 26 relatif à la normalisation des formules de chèques du Trésor Public, des Services de chèques Postaux ou de tout autre organisme habilité par la loi.
- Arrêté n° 27 fixant le montant du droit de timbre sur les formules de chèques endossables.
- Arrêté n° 28 déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque.
- Décret n° 99-95 réglementant la profession d'exportateur de Café-Cacao.
- 12 février 1999 Arrêté n° 033 relatif au certificat de non-paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision.
- Arrêté n° 034 relatif aux formes et conditions d'accès aux fichiers de la Banque Centrale.
- 4 mars 1999 Arrêté n° 060 portant agrément de la Société d'Etat "Caisse Autonome d'Amortissement (CAA/SE)" en qualité de banque.
- Arrêté n° 061 portant retrait d'agrément à la Caisse Autonome d'Amortissement Gestion des prêts (CAA/GD).
- Arrêté n° 062 portant cession des actifs sains et des passifs avérés de la CAA/GD à la CAA/SE.
- Arrêté n° 063 portant dérogation à la réglementation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel de la CAA/SE.
- 10 mars 1999 Décret n° 99-213 portant création du Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC).
- Décret n° 99-215 modifiant le décret n° 99-41 du 20/01/1999 autorisant la participation de l'Etat au capital social de la société à participation financière publique dénommée "Nouvelle CAISTAB".
- Décret n° 99-51 portant institution des Centres de Gestion Agréés.
- Décret n° 99-52 portant organisation du Fonds Ivoirien pour le Développement des Entreprises Nationales (FIDEN).

- Décret n° 99-42 fixant les modalités de commercialisation du Café et du Cacao.
- Décret n° 99-43 portant modalités d'application de la loi n° 94-620 du 18/11/1994 relative à la tierce détention en matière de Café-Cacao.
- Décret n° 99-214 autorisant la souscription de l'Etat au capital du Fonds de garantie des coopératives Café-Cacao.
- 29 juin 1999 Arrêté n° 192 portant autorisation pour la cession des participations de la BIAO-CI au capital social de la BIAO-Investissement en faveur de COFIPA.
- 9 juillet 1999 Arrêté n° 200 autorisant la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor à émettre des bons du Trésor.
- 23 août 1999 Arrêté n° 243 autorisant la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor à émettre des bons du Trésor.
- 24 janvier 2000 Arrêté n° 002 portant autorisation de cession d'actions détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital social de la BIAO-CI en faveur de la Banque BELGOLAISE.
- 1<sup>er</sup> février 2000 Arrêté n° 003 portant agrément de la Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire en qualité de banque.
- 9 août 2000 Arrêté n° 218 autorisant le changement de dénomination de "Biao-Investissement Côte d'Ivoire" en celle de "Cofipa Investment Bank Côte d'Ivoire" ou CIBCI.
- 27 février 2001 Arrêté n° 027 du portant retrait d'agrément à la Coopérative Ivoirienne d'Epargne et de Crédit Automobile (CIVECA).
- 21 mai 2001 Arrêté n° 067 du portant institution d'un Comité de Trésorerie comprenant le Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, les Directeurs Généraux du Ministère de l'Economie et des Finances et le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour la Côte d'Ivoire.
- 6 juillet 2001 Règlement n° 06/2001/CM/UEMOA portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication par les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
- 28 août 2001 Arrêté n° 172 du mettant fin aux activités de liquidation de la Société Nationale de Recouvrement de Créances (SONARECI) pour la transférer à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

- 12 décembre 2001 Instruction n° 01/2001/TIT relative aux procédures de vente aux enchères des bons et obligations du Trésor avec le concours de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
- Instruction n° 02/2001/TIT aux intermédiaires teneurs de comptes, relative à l'enregistrement et à la circulation des bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication avec le concours de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
- Instruction n° 03/2001/TIT du relative à la numérotation des émissions par voie d'adjudication des obligations du Trésor et des émissions de titres sur le marché monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO).A).
- 26 décembre 2001 Arrêté interministériel n° 53/PMMPD/CAB portant création, mission et fonctionnement de la structure de transition chargée de la Gestion du Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI).
- 23 janvier 2002 Arrêté n° 012 portant perception par la Direction du Trésor de frais générés à l'occasion de l'exercice de ses activités.
- 29 avril 2002 Arrêté n° 050 portant agrément de la Société Anonyme Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGPME) en qualité d'établissement financier.
- Arrêté n° 051 portant autorisation pour la cession des actions détenues par la SFOM dans le capital social de la BICICI en faveur de BNP Paribas.
- Arrêté n° 052 portant retrait d'agrément de Paribas-Côte d'Ivoire.
- Arrêté n° 053 portant agrément de la Société Anonyme Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC) en qualité d'établissement financier.
- 27 juin 2002 Arrêté n° 162 portant création du Comité d'Adjudication des Bons et Obligations du Trésor.
- 8 août 2002 Arrêté n° 241 portant création de la Commission Nationale pour la Microfinance.
- 5 septembre 2002 Arrêté n° 279 portant agrément de la Société Anonyme Omnifinance SA, en qualité de banque.
- Arrêté n° 280 portant retrait de l'agrément de la Société Anonyme Omnifinance SA, en qualité d'établissement financier.



- 18 novembre 2002 Arrêté n° 478 portant autorisation de fusion-absorption de la Société Africaine de Crédit-Bail (SAFBAIL) par la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA).
- Arrêté n° 479 portant retrait de l'agrément de la Société Africaine de Crédit-Bail (SAFBAIL) en qualité d'établissement financier.
- 15 septembre 2003 Arrêté interministériel n° 283 portant modification de l'arrêté N° 241/MEMEF/DGTCP/CE du 08 août 2002 portant création de la Commission Nationale pour la Microfinance.
- 1<sup>er</sup> décembre 2003 Arrêté n° 425 portant agrément de la Société Versus Bank (VERSUS BANKS.A.) en qualité de banque.
- 18 décembre 2003 Arrêté n° 481 portant retrait d'agrément de BICIBAIL-CI en qualité d'Etablissement Financier.
- Arrêté n° 482 portant autorisation de fusion par absorption de BICIBAIL-CI par BICI-CI.
- 6 février 2004 Arrêté n° 035 portant agrément de la Société Anonyme Banque pour le Développement de l'Agriculture (BFA) en qualité de banque.
- 24 février 2004 Arrêté n° 049 portant modification de l'arrêté n° 28 du 10 février 1999 déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque.
- Arrêté n° 050 relatif à la normalisation des formules de chèque du Trésor Public, CECP ou tout autre organisme.
- 10 mars 2004 Arrêté n° 071 portant autorisation pour la modification de la dénomination sociale de la Société d'Etat Caisse Autonome d'Amortissement (CAA/SE).
- 17 juin 2004 Arrêté n° 125 portant définition et fixation du taux d'intérêt légal en vigueur pour l'année civile 2004.
- 12 juillet 2004 Arrêté n° 165 portant fixation de la rémunération des dépôts à vue à l'Agence Comptable Centrale des Dépôts de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- 15 octobre 2004 Arrêté n° 361 portant autorisation pour la restructuration des participations du groupe BNP PARIBAS dans le capital social de la BICICI.
- Arrêté n° 362 portant autorisation de fusion par absorption d'AFRIBAIL-Côte d'Ivoire (AFRIBAIL-CI) par la BIAO-Côte d'Ivoire (BIAO-CI).
- 26 octobre 2004 Arrêté n° 406 portant autorisation pour la modification de la structure du capital social de la Société Ivoirienne de Banque (SIB).

- Arrêté n° 407 portant autorisation de fusion par absorption de la Compagnie Financière de la Côte d'Ivoire (COFINCI) par la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI).
- Arrêté n° 408 portant retrait de l'agrément du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FG.PME), en qualité d'établissement financier.
- 27 octobre 2004 Arrêté n° 429 portant nomination d'un liquidateur du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FG.PME).
- 29 décembre 2004 Arrêté n° 553 portant retrait de l'agrément de SOGEFINANCE, en qualité de banque.
- Arrêté n° 554 portant retrait de l'agrément de SOGEFIBAIL-CI, en qualité d'établissement financier.
- Arrêté n° 555 portant autorisation de fusion par absorption de SOGEFINANCE et de SOGEFIBAIL-CI par la SGBCI.
- 11 février 2005 Arrêté n° 021/MEMEF/DGTCP portant agrément en qualité de banque de la société anonyme Banque Régionale de Solidarité de la Côte d'Ivoire (BRS-Côte d'Ivoire).
- Arrêté n° 022/MEMEF/DGTCP/DT, portant agrément en qualité de banque de la société anonyme Citibank Côte d'Ivoire (CITIBANK-CI).
- Arrêté n° 023/MEMEF/DGTCP/DT/SDAMB, portant retrait de l'agrément en qualité de banque de Citibank N.A., succursale d'Abidjan.
- 8 mars 2005 Arrêté n° 044MEMEF/DGTCP/DIF/SDAMB, portant définition et fixation du taux d'intérêt légal en vigueur pour l'année civile 2005.
- 17 mars 2005 Arrêté n° 064/MEMEF/CAB, portant proposition de nomination de deux Commissaires aux Comptes auprès de la société d'Etat dénommée Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).